



Espoir 35

Services, Logement, Activités



RAPPORTS

moral et d'activités



Exercice 2024

Sommaire

Partie 1 : Rapport Moral	P. 3
Partie 2 : Rapport d'activité 2024	P. 7
Eléments de contexte	P. 8
I/ L'Association Espoir 35	P. 8
I/A - Objet	P. 8
I/B - Historique de l'Association	P. 14
I/C - Le territoire d'intervention	P. 14
I/D - L'offre sociale et médico-sociale d'accueil et d'accompagnement	P. 15
I/E - La population accompagnée	P. 16
I/F - Les événements de l'année 2024	P. 17
I/G - Les projets de l'Association	P. 19
II/ Bilan Général 2024	P. 20
II/A - Le Conseil de la Vie Sociale (CVS)	P. 20
II/B - Le Dialogue Social	P. 20
II/C - Les admissions	P. 21
II/D - La communication	P. 22
II/E - Les Ressources Humaines	P. 23
II/F- Démarche Qualité - Gestion des risques	P. 26
Partie 3 : Activité des établissements et services CPOM	P. 28
I/ Le SAVS	P. 29
II/ Le SAMSAH	P. 35
III/ Le Foyer de vie	P. 45
Partie 4 : Activité des établissements et services Hors-CPOM	P. 52
I/ Les Résidences Accueil	P. 53
II/ Les Habitats Inclusifs	P. 57
Partie 5 : Rapport Financier 2024	P. 61
Comptes annuels 2024	P. 62
Partie 6 : Projets de résolutions	P. 71
Annexes	P. 74
Lexique	P. 76

Rapport Moral

ÉRIC CHOPIN
Président d'Espoir 35



« Mes premières pensées vont pour nos **309 Bénéficiaires et Résidents** et leurs familles. C'est pour eux que nous sommes là. Derrière tous les mots qui sont écrits, tous les chiffres qui sont affichés dans ce document, il y a cette réalité humaine qui nous émeut, nous mobilise. Une réalité qui donne du sens à notre action. J'ai une pensée particulière pour les personnes décédées. Je pense aussi à leurs familles.

Je pense également aux **73 Professionnels** d'Espoir 35 dont je salue l'investissement, ainsi qu'aux **29 Bénévoles**. Je salue et remercie nos **81 Adhérents** de leur fidélité et à ceux qui nous ont rejoints depuis notre dernière Assemblée Générale.

Je remercie les **Administrateurs.trices** pour leur engagement au service d'Espoir 35. Je remercie également **les représentants des instances politiques, les partenaires** du secteur du handicap psychique, des établissements médico-sociaux et ceux du secteur immobilier, pour leur attachement à la vie de notre Association.

D'essence statutaire, clé de voûte de la vie de l'association, l'Assemblée Générale est l'occasion de partager avec vous les événements majeurs qui ont marqué l'année écoulée. Comme vous pourrez l'apprécier dans le rapport d'activités de notre Association Espoir 35 s'est de nouveau déroulée en 2024 sous le signe du dynamisme, du développement et de la structuration de ses activités.

Le rapport moral insistera sur trois points qui me semblent majeurs :

Primo : sur le fait que malgré un contexte sociétal et économique incertain, l'association Espoir 35 continue, dans la sérénité, d'avancer et de bien avancer, avec ses valeurs, ses axes stratégiques, avec ses projets.

Secundo : j'évoquerai aussi la nécessité, 20 ans après la loi de 2005, de rester vigilant sur la spécificité du handicap psychique, ne serait-ce que par rapport à nos interlocuteurs officiels.

Tertio, je vous inviterai à mettre le cap sur nos 30 ans que nous fêterons en 2026.

GARDER LE CAP !

C'est une banalité que dire que le monde d'aujourd'hui, au potentiel pourtant impressionnant, est incertain et peut offrir prise à l'inquiétude et l'anxiété. La paix, que l'on croyait acquise à jamais, est menacée. L'instabilité politique de notre pays, les difficultés budgétaires aux plans national et départemental, ne manquent pas de nous interroger. Même si nous savons qu'il faut faire la part des choses entre le climat médiatique, à caractère anxiogène, et la réalité « réelle ». Nous savons aussi toutes les ressources de la société, notamment associatives, où l'on trouve de belles personnes, de belles initiatives, une belle énergie.

Dans ce contexte, je crois fondamental, pour nos Bénéficiaires et leurs Aidants qu'Espoir 35 continue d'être un havre d'apaisement, d'optimisme et de mouvement. En s'appuyant sur ses valeurs : respect, citoyenneté, équité, bienveillance et bientraitance, engagement et responsabilité.

Je voudrais dire aussi aux Familles et Aidants que nous sommes à leurs côtés. Ce lien doit être entretenu. Sans fermer nos écouteilles, il faut donc garder le cap dans la sérénité. Faire en sorte que notre mission principale définie dans l'article 2 de nos statuts : « mettre en œuvre tous les moyens de favoriser l'amélioration de la qualité de vie de personnes en situation de handicap psychique et étudier tous les projets susceptibles de satisfaire cet objectif », se poursuive. Nous organiserons un point d'étape intermédiaire, pour suivre le déploiement de notre projet associatif, le 11 septembre prochain, avant notre traditionnel pique-nique.

Ce cap, nous l'avons gardé en 2024. Le rapport d'activité, le démontre largement. Espoir 35 est en ordre de marche, avec notamment la réalisation des projets de service, le bon climat social rendu possible par des évolutions sur le temps de travail et les congés. Et si l'on considère le bien-être des professionnels au travail, c'est bon pour nos Bénéficiaires et Résidents !

Cela peut favoriser aussi toutes les bonnes initiatives dans tous les services. En 2024, des Bénéficiaires ont pu assister, grâce à l'intuition d'Audrey, professionnelle au Foyer de Vie, à des épreuves des jeux olympiques. Quel souvenir dans une vie !

Espoir 35 continue d'avancer et de vouloir se développer. Non pas par folie des grandeurs, mais parce que nous savons que cela correspond à des besoins. Nous restons une association militante, qui dans son projet associatif, déclare « poursuivre le développement de services d'accompagnement, de structures d'hébergement et de logement » (second axe stratégique). C'est pourquoi, avec Espoir 35 développement que je salue au passage, nous avons répondu à un appel à projet de la DDETS dans le cadre du plan Logement d'abord 2 pour des projets en résidence accueil sur le département. Nous attendons la réponse de la DDETS, qui ne devrait pas tarder. A ce moment-là, nous pourrions communiquer plus largement.

Espoir 35 est l'affaire de tous. Pourtant, sur le plan associatif pur, nous avons encore des marges de progression, notamment en matière de bénévolat et surtout d'adhérents.

Si nous pouvons nous féliciter du nombre d'heures de bénévolat (2175 heures en 2024...) en revanche, la légère baisse des adhésions interroge. Au moment de cette assemblée générale, nous sommes 81 adhérents. Au 31 décembre 2024, nous étions 103. A la même date en 2023, nous étions 107. Au plus haut, nous sommes montés à 118. Il y a sans doute une réflexion à mener pour comprendre cette évolution et enrayer la baisse. Renforcer la dynamique associative est notre quatrième axe stratégique.

Satisfaction en revanche au niveau des dons : le montant pour 2024 est de 120 783.95 euros pour un nombre de dons de 84. Il faut compter parmi ces dons toutes les remarquables actions sportives menées par Espoir 35 développement et tous les dons individuels. Tous ces dons, gérés par Espoir 35 Développement au bénéfice exclusif d'Espoir 35, sont précieux pour l'avenir. Que tous ces donateurs soient vivement remerciés.

DÉFENDRE LA SPÉCIFICITÉ DU HANDICAP PSYCHIQUE...

A lire les témoignages dans les médias, la santé mentale ne semble plus taboue. Elle a même, au plan gouvernemental, été déclarée « grande cause nationale » en 2025. Nous ne pouvons que nous en réjouir, même si au-delà des paroles, les actes sont toujours attendus.

Le journaliste Nicolas Demorand a mis sur la place publique la maladie psychique de la bipolarité dans un livre que je recommande : « Intérieur Nuit ». Lors de sa venue à Rennes, je l'ai invité à venir témoigner à Espoir 35. A suivre.

Ce témoignage montre bien la spécificité du handicap psychique. Une spécificité reconnue pour la première fois il y a 20 ans par la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapés ».

En cette année du 20e anniversaire, les colloques se multiplient. Et c'est très bien.

Je souhaite seulement dire que 20 ans après, où le thème de l'inclusion est particulièrement en vogue, il nous faut toujours être vigilants sur la spécificité du handicap psychique et sur la particularité de sa prise en charge.

Bien sûr que « promouvoir et soutenir l'inclusion des personnes accompagnées » reste le premier de nos axes stratégiques » développés dans notre Projet Associatif 2023 vers 2027.

Bien sûr qu'il faut viser une orientation vers le rétablissement et l'insertion dans le droit commun, mais nombre de situations nécessitent des prises en charge spécifiques, des accompagnements et des établissements adaptés. A l'heure où du côté de nos institutions, vacillantes, on semble inciter, de manière rampante, au regroupement des associations, voire de certains handicaps, à noyer le handicap psychique dans la santé mentale globalisée, en rendant comparable ce qui ne l'est pas : la vigilance doit être de mise.

Non pas pour nous recroqueviller sur nous-mêmes, ou ignorer superbement les autres handicaps, mais parce que nous pensons -et l'expérience le démontre- que l'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique, qui découle d'une pathologie psychiatrique, nécessite la mise en place de pratiques précises, individualisées autant que faire se peut. Vers le soin, l'autonomie, la vie sociale.

20 ans après, malgré la loi, il faut toujours le redire. Dire aussi qu'inviter nos bénéficiaires ou résidents à aller pratiquer des activités de loisirs dans des associations de droit commun n'est pas toujours simple. Mais nous avons eu du mal à faire reconnaître notre point de vue.

CAP SUR LES 30 ANS...

Enfin dernier point, nos 30 ans en 2026.

Il y a 29 ans, une équipe de parents, emmenés par Béatrice et Pierre Le Duff fondait l'association Espoir 35. Naissait alors la Grande Maison, à Rennes, ce qui deviendra plus tard le foyer de vie de Kerlorson. Débutait alors une formidable aventure associative, au service de personnes souffrant de handicap psychique.

C'était des pionniers. Car en 1996, la spécificité du handicap psychique n'existait pas encore dans les textes. Il faudra attendre 2005, comme nous l'avons vu précédemment. Il leur faudra donc franchir bien des obstacles.

Cette histoire sera racontée dans un numéro spécial du Journal d'Espoir 35 de juin 2026. Et bien sûr, nous fêterons dignement ce trentième anniversaire en septembre 2026. En lieu et place du pique-nique habituel de rentrée.

Nous prendrons la journée pour rendre hommage aux fondateurs, pour raconter l'évolution de l'association, pour réfléchir aussi aux enjeux à venir. Et puis surtout nous ferons la fête. Une telle journée se prépare longtemps à l'avance. Nous créons un comité de pilotage avec des représentants des bénéficiaires, des familles, des salariés, du conseil d'administration, des bénévoles, dès la rentrée de septembre 2025. Je sais que le CVS (conseil de la vie sociale) a déjà émis des idées.

Je souhaite une mobilisation exemplaire pour ce rendez-vous qui mêlera, de manière conviviale, passé, présent et avenir. Je souhaite que cette journée soit aussi le moment d'expression de tous les talents créatifs qui ne manquent pas dans notre association.

Faisons de ces 30 ans un grand moment de cohésion et de fraternité.

REMERCIEMENTS...

Pour conclure mon propos, je voudrais chaleureusement remercier toute l'équipe qui a préparé le document que vous avez entre vos mains. Un document de qualité que je vous invite à lire ou relire bien attentivement. Il y a un gros travail derrière tout cela.

Merci en particulier à M. Yann Durand, directeur, dont je salue à nouveau le dynamisme et l'investissement.

Je voudrais rendre hommage à Hervé Fauvel et Andrée Boizard, qui, pour des raisons personnelles, quittent le Conseil d'Administration.

Je remercie encore l'ancien président d'Espoir 35 pour son investissement total durant 3 ans à la tête de l'association.

Je remercie évidemment Andrée Boizard pour son engagement total pour Espoir 35 depuis le début de l'association. Ce rapport moral leur est aussi dédié.»

La vie associative en quelques chiffres :



**Assemblée
Générale**

1

réunion ordinaire



**Conseil
d'Administration**

4

réunions



Bureau

6

réunions



**Commission
de Gestion**

4

réunions

Part. 2

RAPPORT
d'activité





YANN DURAND
Directeur d'Espoir 35

« Définir un cap... L'horizon, nous l'avions : une évaluation de la Qualité en 2026, dont dépendent nos autorisations. Mais la détermination d'un cap nécessitait de savantes préparations, dont la première d'entre elles, le projet associatif, venait d'être revisité en 2023.

C'est ainsi que le 14 octobre 2024, le Conseil d'Administration validait les nouveaux projets de service du SAVS et du SAMSAH et le projet d'établissement du Foyer Vie. Ils procédaient d'un long travail pluriprofessionnel, de plus d'un an, réalisé sous l'œil attentif d'un comité de pilotage représentant l'ensemble des parties de l'Association. Les professionnels des 3 services et établissement médico-sociaux d'Espoir 35 disposent désormais d'une base solide, dont ils peuvent s'enorgueillir d'avoir été les bâtisseurs. Nous avons concrétisé ainsi en 2024 ces documents majeurs, garants de la cohérence de notre activité. Ils nous permettent désormais d'imprimer un nouvel élan collectif et de nous inscrire dans un processus d'amélioration continue. Ils étaient également un préalable indispensable pour pouvoir réaliser nos objectifs liés au Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens (CPOM), notamment ceux de montée en charge progressive de notre activité.

Les habitats inclusifs nécessitaient une mise en conformité avec les attendus de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA). C'est ainsi que l'ensemble des habitants de chaque résidence s'est retrouvé pour définir sa charte de vie sociale partagée, propre à chaque habitat et encore en cours de finalisation fin 2024. Remplaçant ainsi les règlements de fonctionnements, ces règles de vie commune et de respect de l'intimité de chacun sont coconstruites et soutiennent le pouvoir d'agir et de décision des locataires. Elles sont écrites au plus proches de leurs attentes.

Le pouvoir d'agir des personnes est une dimension centrale, car soutenant leur orientation vers le rétablissement. Objectif tacite de nos accompagnements, nous avons cherché à le valoriser à plusieurs endroits significatifs. Nous avons ainsi soutenu l'action du Conseil de Vie Sociale en lui attribuant une ligne budgétaire, afin de lui permettre de porter des projets, partant du principe que pour « pouvoir agir », il faut des moyens, y compris financiers. Le CVS a organisé le 20 juin 2024 son propre événement, son barbecue. Les élus du CVS ont ainsi convié leurs pairs à partager un repas, animant l'événement d'un concert et d'activités ludiques. Ils ont profité du moment pour valoriser leur rôle au sein de l'instance auprès des convives, au moyen d'un micro-trottoir.

Le pouvoir d'agir a également été l'un des deux thèmes portés par les journées de co-construction associatives, remises au goût du jour en 2024, après une longue pause post-COVID. Nous avons pu accueillir l'un des ténors universitaires de la discipline, Yann Le Bossé. La seconde thématique abordée lors de ces journées, fut le développement durable, avec Stéphane Kersuliec, donnant naissance à un comité de pilotage et un plan d'action spécifiques.

Sentinelles morales, les comités éthiques ont aussi été réactivés cette année, au rythme semestriel. Ils nous ont notamment mené à nous interroger sur certaines implications engendrées par nos règlements de fonctionnement et notre convention des aidants.

Considérant l'association comme un écosystème, nous avons poursuivi notre objectif de fidélisation du personnel, grâce à un accord sur l'aménagement du temps de travail, signé le 8 octobre 2024.

Convaincu des effets gagnants-gagnants produits par l'intelligence collective, il doit permettre de conférer de l'autonomie aux professionnels dans l'organisation de leur planning et de leur journée de travail, recherchant de manière vertueuse le meilleur compromis pour le bien du service et l'équilibre personnel. Cet accord a permis de générer des jours de RTT en augmentant le temps de travail hebdomadaire. Le résultat de cette politique sociale menée par l'Association, qui a débuté avec l'attribution de congés supplémentaires en 2023, a produit des effets impressionnants.

En deux ans, les départs des professionnels d'Espoir 35, installés dans un renouvellement annuel par tiers des effectifs (25 départs en 2022) a été divisé par plus de 3, réduit de plus de 70%, en deux ans. En 2024, l'association ne compte plus que 7 départs de professionnels. C'est là une belle victoire collective, à plus forte raison en cette période où notre secteur connaît de grandes difficultés en matière de recrutement. Cette politique permet en conséquence une stabilité et un meilleur service rendu à nos bénéficiaires. Elle fait d'Espoir 35 un groupe plus soudé, plus fort, plus épanoui.

Pour accompagner sa modernisation, Espoir 35 a enfin changé de logiciel de gestion des plannings cette année. L'Association continue la transition vers des systèmes d'information plus performant en la matière, changeant également de logiciel « Dossier Unique Informatisé », c'est-à-dire de logiciel communément appelé de « Transmissions ». Nous nous préparons ainsi à pouvoir accompagner de la manière la plus pertinente la réforme Sérafin-PH, tout en bénéficiant d'un environnement informatique plus performant, intuitif et moderne. Chacun de ces travaux est de longue haleine et représente un investissement, pour sa conception et sa mise en œuvre, de nombreux mois.

2024 aura été une année de restructuration majeure, permettant de calfater la coque et changer les voiles d'Espoir 35. Nous pouvons désormais prendre la mer, équipés pour les aléas météorologiques inévitables, qui sont ceux des eaux de notre prochaine traversée.

Cap vers 2025, en route pour notre Evaluation Blanche !



ÉLÉMENTS
de contexte

Partie 2 : Éléments de contexte

I/ L'Association ESPOIR 35

I/ A – Objet, valeurs et missions

• L'Objet : Qui sommes-nous ?



Créée en 1996 par des parents d'adultes en situation de handicap psychique, Espoir 35 est une **association gestionnaire d'intérêt général à caractère social agissant sur l'ensemble du département d'Ille-et-Vilaine**. L'Association Espoir 35, régie par la loi du 1er juillet 1901, est apolitique laïque et à but non lucratif.

Espoir 35 **accompagne les personnes en situation de handicap psychique vers le soin, l'autonomie et la vie sociale**. Elle soutient également les Aidants pour leur permettre de mieux vivre la situation de handicap de leur proche.

L'article 2 des statuts précise les buts de l'Association Espoir 35 :

*" L'Association a pour but de **mettre en place tous les moyens susceptibles de favoriser l'amélioration de la qualité de vie des personnes en situation de handicap psychique et souffrant de troubles psychotiques en particulier et d'étudier tous les projets susceptibles de satisfaire cet objectif**".*

• Les valeurs : au coeur de nos actions

Les valeurs de l'Association Espoir 35 sont définies par l'ensemble de ses membres : Bénéficiaires, Aidants, Administrateurs, Bénévoles, Professionnels. Elles sont partagées par tous au sein de l'Association. Elles s'inscrivent au cœur des relations et à l'origine des actions entreprises.

- **LE RESPECT** valorise, par l'écoute de l'autre, l'expertise de la personne elle-même
- **LA CITOYENNETÉ** se vit par la personne dans l'exercice de l'ensemble de ses droits et devoirs, avec le soutien adapté à sa situation
- **L'ÉQUITÉ** implique le juste traitement, le respect absolu, de ce qui est dû à chacun. L'équité est la vertu qui permet d'appliquer la généralité de la loi à la singularité des situations concrètes. Elle vise à instaurer une égalité de droit, en tenant compte des inégalités de fait
- **LA BIENVEILLANCE ET LA BIENTRAITANCE** se manifestent par le souci de l'autre, le respect de ses choix. Elles guident les interactions
- **L'ENGAGEMENT ET LA RESPONSABILITÉ** permettent l'implication de tous au service d'une cause commune



9
Services & Logements



309
Bénéficiaires



73
Professionnels



29
Bénévoles

• Les missions

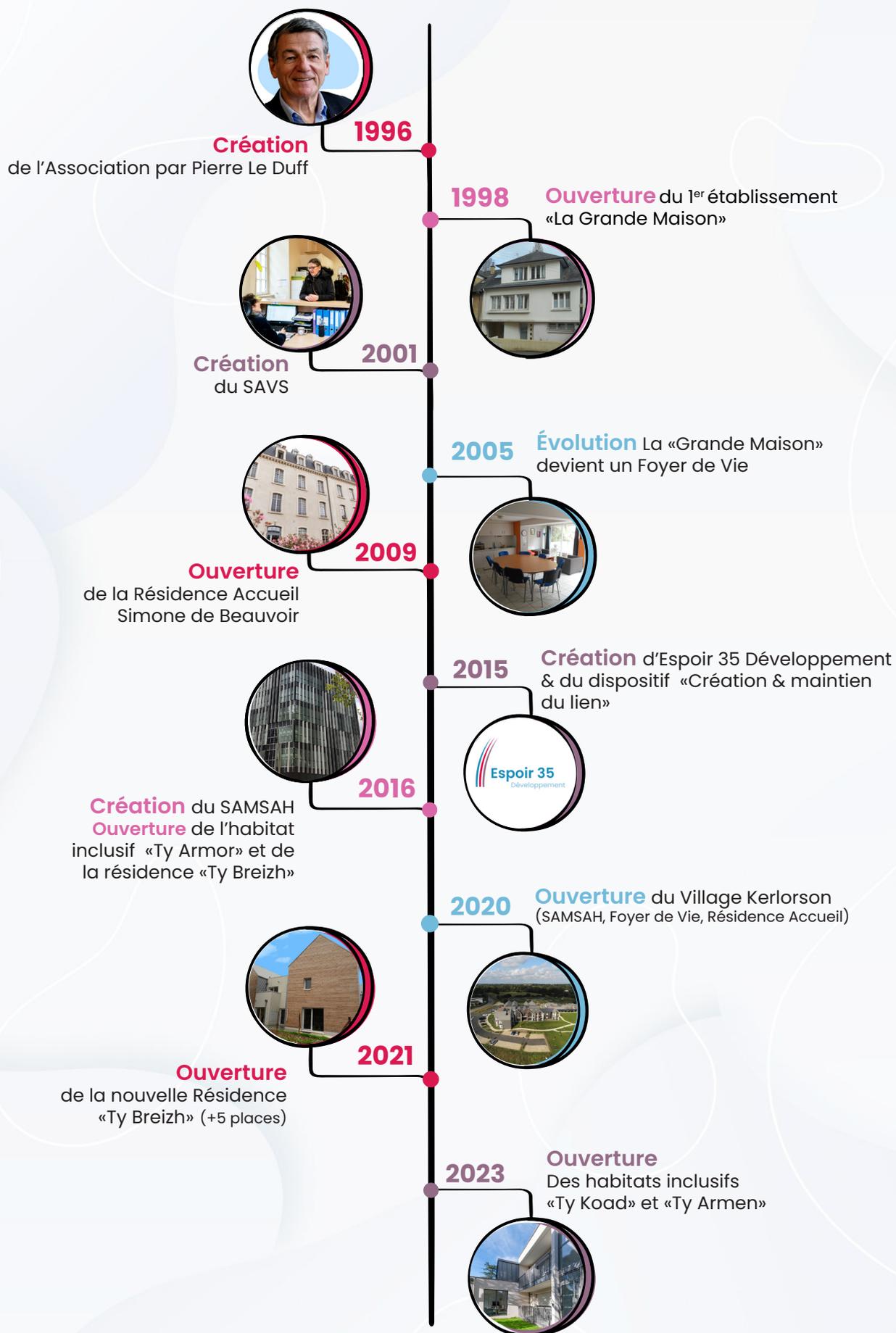


Nos orientations « politiques » se déclinent en trois objectifs :

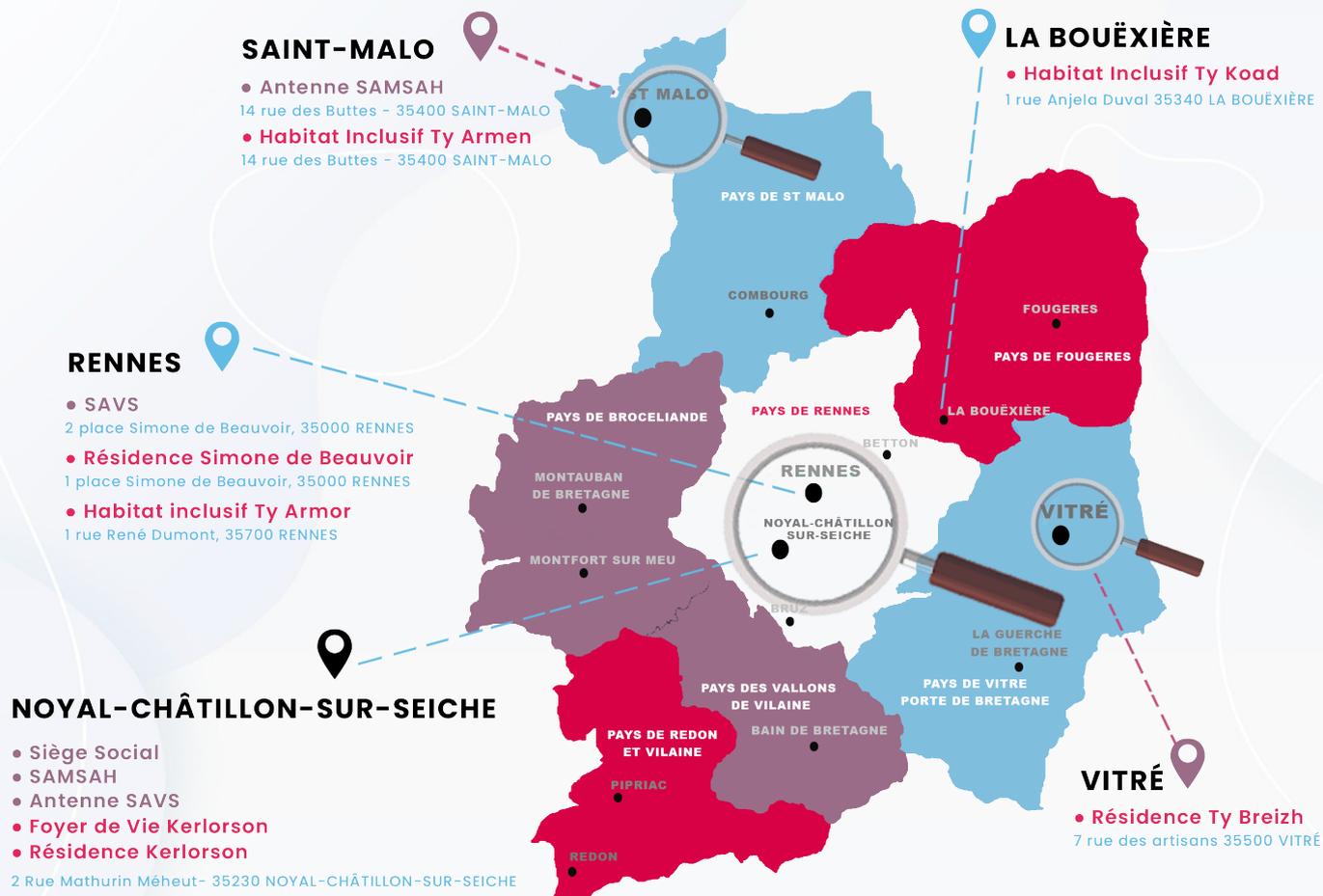
- **Pour une société plus ouverte et accueillante.** Espoir 35 continue à développer une expérience citoyenne autour du handicap psychique dont l'image négative aggrave les conditions de vie des personnes concernées. L'Association promeut et participe aux actions locales, départementales et régionales qui permettent une évolution positive vers l'inclusion.
- **Pour une offre diversifiée d'établissements, de structures, de services** au plus près des personnes en situation de handicap psychique et de leurs besoins. Depuis près de 30 ans, l'Association met en œuvre des réponses spécifiques et diversifiées en matière d'hébergement, d'accompagnement des Bénéficiaires et de soutien aux familles et aux Aidants.
- **Pour un développement des synergies partenariales au service de la cause du handicap psychique**

L'Association « témoigne » et prend en compte les besoins exprimés par d'autres institutions partenaires du social, médico-social ou du sanitaire. Espoir 35 depuis sa création s'inscrit dans une démarche de complémentarité avec d'autres structures qui s'investissent en direction des personnes en situation de handicap psychique. L'UNAFAM soutient également activement Espoir 35.

I/ B - Historique



I/ C - Le territoire d'intervention



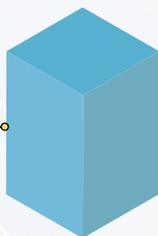
I/ D - L'offre sociale et médico-sociale d'accueil et d'accompagnement

L'offre d'accompagnement du public accueilli par Espoir 35 s'inscrit dans une pluralité de possibilité de parcours, de passerelles et d'expériences. Cette diversité de propositions favorise la personnalisation des accompagnements en fonction des choix de la personne, de ses besoins, de son autonomie et de son environnement de vie. Elle permet également une meilleure fluidité des parcours.

Les services médico-sociaux (SAVS et SAMSAH) accompagnent nos Bénéficiaires partout où ils vivent sur le département : dans leur logement, au sein de nos Habitats Inclusifs ou des Résidences Accueil, au sein de leur famille, mais aussi à l'hôpital, dans des structures d'hébergement d'urgence ou dans la rue. L'objectif est de fluidifier les parcours d'inclusion, de recherche et de maintien de l'autonomie, permettre le lien familial, favoriser la prévention et le suivi de santé psychique et somatique, éviter les ruptures de parcours, orienter en coordonnant les interventions avec les partenaires spécialisés ou du droit commun.

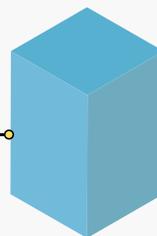
L'offre médico-sociale d'accompagnement

SAVS



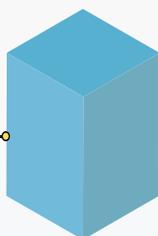
Rennes
1 place Simone de
Beauvoir

SAMSAH



Noyal-Chatillon
2 rue Mathurin Méheut

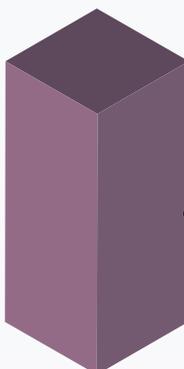
**Foyer
de vie**



Kerlorson
Noyal-Chatillon-Sur-Seiche

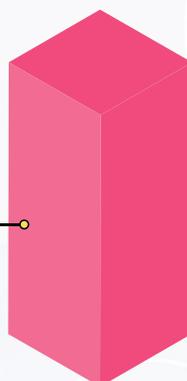
L'offre sociale d'accueil

Kerlorson
Noyal-Chatillon s/ Seiche
Ty Breizh
Vitré
Simone de Beauvoir
Rennes



**Résidences
Accueil**

**Habitats
inclusifs**



Ty Armor
Rennes
Ty Koad
La Bouëxière
Ty Armen
Saint-Malo

I/ E – La population accompagnée



« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » (Loi du 11 février 2005).

L'Assurance Maladie évalue à plus de 7 millions les personnes impactées par des problématiques de troubles psychiques en France (Rapport IGAS octobre 2019). Les troubles psychiques peuvent être plus ou moins sévères et invalidants et englobent des situations cliniques hétérogènes, souvent chroniques et débutant généralement avant l'âge de 22 ans dans 70% des situations diagnostiquées.

L'UNAFAM explique : « le handicap psychique, conséquence de la maladie psychique, reste de cause inconnue. Les capacités intellectuelles sont préservées et peuvent évoluer de manière satisfaisante. C'est la possibilité de les mobiliser qui est déficiente. La symptomatologie est instable. La prise de médicaments est le plus souvent indispensable, associée à des techniques de soins visant la réadaptation en s'appuyant sur les capacités préservées ».

Les maladies psychiques sont de différentes natures et entraînent des accompagnements sociaux aux soins différents et personnalisés :

- Les troubles schizophréniques
- Les troubles bipolaires
- Certains troubles graves et caractérisés de la personnalité
- Certains troubles dépressifs sévères ou persistants, en particulier lorsqu'ils sont associés à des phobies sociales
- Les formes sévères des troubles obsessionnels compulsifs
- Les formes sévères de troubles anxieux et de la personnalité mal caractérisés.

EN QUELQUES CHIFFRES : le public en situation de handicap psychique (troubles schizophréniques, troubles bipolaires, dépressions, TOC...) représente à minima 3 % de la population brétilienne soit environ 31 277 personnes sur le Département d'Ille-Et-Vilaine.



I/F Les événements de l'année 2024



Janvier :

- Vœux

Février :

- Journée de co-construction sur le thème du développement durable

Mars :

- Accueil de l'équipe de Nationale 2 du REC Rugby à Kerlorson par les bénéficiaires

Avril :

- Journée de sensibilisation au handicap psychique à la médiathèque (semaine du handicap)
- Inauguration de l'Habitat Inclusif «Ty Armen» à Saint-Malo
- 1 an de la Friperie d'Espoir 35

Mai :

- Choix du nouveau logiciel «Dossier Unique Informatisé» (transmissions)

Juin

- Assemblée Générale 2024
- Départ du Raid de l'Amicale Breizh Cyclo au profit d'Espoir 35
- Changement de Présidence (M. Fauvel - M. Chopin)
- Départ du Conseil d'Administration de M. Le Duff, fondateur d'Espoir 35
- 1^{er} Barbecue du Conseil de la Vie Sociale (CVS)
- Présentation des nouveaux projets de services au CVS, CSE et CA
- Comité éthique : nouvelle formule

Août :

- Réunion de lancement sur les Projets de Vie sociale et Partagée (PVSP)

Septembre :

- Pique-nique annuel
- Journée des pros
- Trophée de Golf d'Espoir 35
- Groupe de travail PVSP à «Ty Armen»

Octobre :

- Validation des projets de services par le Conseil d'Administration
- Journée des Administrateurs
- Octobre rose
- Accord d'entreprise sur l'aménagement du temps de travail
- Groupe de travail PVSP à Ty Koad et Ty Armor

Novembre :

- Mois sans tabac
- Movember
- 2^{ème} journée de construction sur le pouvoir d'agir
- Etat Généraux de la Santé Mentale (Comité d'organisation en table ronde et plaidoyer)
- Rencontre avec la direction départementale de l'ARS
- Comité éthique

Décembre :

- Rencontre avec le Conseil Départemental (M^{me} Billard et M^{me} Pessereau)
- Visite M^{me} Quilan (Conseil Départemental 35)
- Crémaillère de «Un Chez Soi d'Abord»
- Repas de Noël
- Groupe de travail «PSVP» avec la Résidence Kerlorson
- Remise de chèque de l'ABC et du trophée de Golf



I/G – Les projets de l'Association

• CPOM et Projets de services

Le CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) est un contrat de 5 ans entre l'ARS, le Département et le gestionnaire, visant à mettre en cohérence les objectifs de l'association avec les politiques publiques.

Il favorise la qualité des relations de gestion avec les autorités de tarification et permet une plus grande souplesse de gestion grâce au transfert d'excédents entre les structures.

En septembre 2023, le Foyer de Vie, le SAVS et le SAMSAH d'Espoir 35 ont entamé la révision de leurs projets de service, sous la supervision du comité de pilotage associatif. Les professionnels, répartis en groupes de travail, suivent une méthodologie participative pour réévaluer leur fonctionnement, leur organisation et leurs principes d'intervention. **Les Projets d'Établissements et de Services (PE-PS) ont été validés par le Conseil d'Administration le 14 octobre 2024.**

• Modernisation de nos outils numériques

Logiciel «Octime»

En 2024, nous avons remplacé notre ancien logiciel de gestion des temps, Ocealia Planning, par un nouvel outil plus performant : Octime. Ce logiciel est essentiel pour appliquer rigoureusement les accords sur l'aménagement du temps de travail signés en octobre 2024, et faciliter la gestion au quotidien.

En septembre 2024, les responsables de service et des ressources humaines ont suivi des formations afin de maîtriser ce nouvel outil. En octobre 2024, nous avons lancé une phase de test, ce qui nous a permis d'apporter les ajustements nécessaires.

Octime permet :

- La gestion et le suivi des heures travaillées de manière plus efficace.
- La gestion des horaires variables via une badgeuse.
- La saisie des demandes de congés en ligne.
- La visualisation des plannings des collègues

Logiciel DUI

- Depuis avril 2024, dans le cadre du «Programme ESMS numérique», nous avons déployé notre nouveau logiciel de gestion des données des usagers, OGiRYS, développé par la société Socia Nova. L'ensemble des professionnels sera formé au 1^{er} trimestre 2025.
- Cet outil a pour objectif de sécuriser les données personnelles des bénéficiaires et de centraliser toutes les informations dans un même espace, facilitant ainsi le suivi de l'accompagnement.
- Un portail bénéficiaire OLARYS sera déployé. Il offrira aux bénéficiaires un accès à une partie de leur dossier afin de suivre et enrichir leur projet d'accompagnement personnalisé.

L'année 2024 a été centrée autour de la consolidation de l'existant, visant à envisager par des études, la résolution du classement de la Résidence Kerlorson en établissement recevant du public (ERP).

Elle a été l'occasion également d'envisager le déploiement du schéma départemental du Conseil Département 35 (gelé depuis), la mise en oeuvre du plan 50000 solution (par l'ARS) et la sortie du Plan Logement d'Abord 2 (DIHAL/DDETS), dont le déploiement a été concrétisé par la sortie d'un appel à candidature en fin d'année 2024-début 2025 et dont les suites interresseront le rapport d'activité suivant.

II/ Bilan général 2024

II/ A – Le Conseil de la Vie Sociale

C'est l'instance d'expression des Bénéficiaires et Résidents **créée par la loi du 2 janvier 2002** dans les établissements du secteur social et médico-social (établissements pour personnes âgées, établissements pour personnes handicapées, établissements et services d'aide par le travail ...).

L'objectif est de « mettre autour de la table » l'ensemble des acteurs impliqués dans la vie des établissements, en plaçant au cœur du dispositif la « personne accueillie ». **Le CVS rassemble donc différents acteurs, c'est sa force et sa richesse** : représentants des Usagers, des Aidants, du Personnel, des Administrateurs, Directeur... C'est un lieu privilégié d'échanges, de dialogue, de consultation et de résolution des difficultés.

Mais c'est aussi :

- **un lieu privilégié pour connaître l'Association**
- **un lieu de réponse aux préoccupations** des bénéficiaires et des aidants, qui peuvent poser leurs questions et être sollicité
- **un lieu où sont organisés des rencontres thématiques**, des événements institutionnels pour les Bénéficiaires et Aidants...
- **un lieu de propositions** pour contribuer au bien-être des Bénéficiaires.

En 2024, le CVS s'est réuni **4 fois**.

II/ B – Le dialogue social



Le Comité Social et Economique (CSE) a vu le jour en 2019, à la suite de l'expansion d'Espoir 35, qui a dépassé le seuil des 50 Equivalents Temps Plein répartis sur l'ensemble de l'Association.

Cette instance a instauré un dialogue social formalisé et sécurisé, encourageant des échanges constructifs au sein de l'Association.

Le 14 avril 2023, 4 titulaires et 4 suppléants ont été élus en tant que candidats libres et assurent une meilleure représentativité des services de l'association, pour un mandat de 4 ans.

Il est important de noter que tous les membres du CSE ont bénéficié d'une **formation SSCT** (Santé, Sécurité et Conditions de Travail), garantissant une prise en compte optimale de ces enjeux au sein d'Espoir 35, et également une formation sur **le harcèlement sexuel**. Les cadres de l'Association ont également suivi cette formation.

II/ C - Les Admissions

Depuis 2019, l'organisation des commissions d'admissions a été modifiée permet de mettre en corrélation les demandes de logements au sein de nos structures et les demandes en service d'accompagnement. Une commission commune rassemble les demandes en Habitat Inclusif, Résidences Accueil et Foyer de vie, une seconde commission regroupe le SAVS et SAMSAH. Chacune se réunit deux fois par an.

Ces commissions rassemblent plusieurs personnes d'Espoir 35 et d'organismes des partenaires de nos structures* :

- 2 membres du Conseil d'Administration
- Direction Espoir 35
- 4 chefs de services Espoir 35
- Médecin Psychiatre Espoir 35
- SIAO 35 pour les Résidences
- Centre médico-psychologique, pour les Services et le Foyer de Vie

En 2024 :

NB : Un dossier peut-être étudié sur plusieurs commission.



100

nouveaux dossiers
reçus pour 77 demandes de
dossiers au secretariat



220

dossiers étudiés
dont dossiers reçus
avant 2024



36

dossiers incomplets



78

avis favorables



117

avis non favorables



16

demandes de
rencontres



77

demandes
de dossiers

II/ D - La Banque Alimentaire

En 2024 :



493
colis

ont été distribués



6.852
tonnes
d'aliments



22
personnes
ont bénéficié
d'un colis

* Les membres varient en fonction des dossiers

II/ E - La communication

Depuis plusieurs années, notre Association est engagée dans une dynamique de modernisation et de structuration de sa communication, avec la volonté de mieux cibler les informations en fonction des interlocuteurs et de renforcer la visibilité de nos actions auprès de nos différents publics.

En 2024, cette dynamique s'est concrétisée par la mise à jour et l'impression de l'ensemble de nos brochures et flyers. Deux éditions de notre journal interne (printemps et hiver) ont également été publiées, renforçant ainsi la communication interne auprès de nos équipes. Par ailleurs, notre site internet et nos réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, Twitter et YouTube) sont actualisés mensuellement, voire davantage pour les réseaux sociaux, en fonction de l'actualité événementielle.

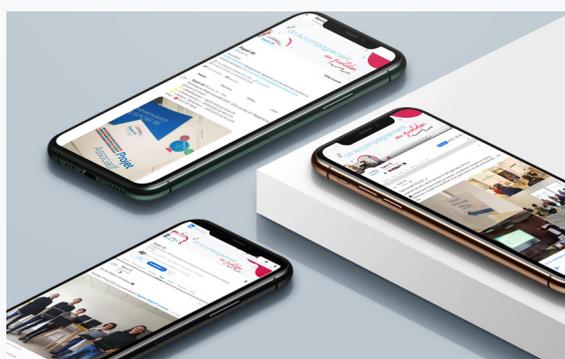
Notre stratégie de communication s'organise désormais autour de plusieurs axes :

- **Le digital** : une présence active sur internet et les réseaux sociaux, avec un objectif de centralisation et de structuration accrue de notre communication externe ;
- **Le print** : une actualisation régulière de nos supports papier, incluant brochures institutionnelles, flyers de services, et publications administratives (rapports annuels, comptes rendus d'assemblée générale) ;
- **Les relations presse** : la diffusion de communiqués et de dossiers de presse pour relayer nos événements et initiatives ;
- **L'événementiel** : l'organisation d'événements institutionnels pour valoriser nos projets et renforcer nos liens avec nos partenaires et membres.

Enfin, dans le prolongement de cette dynamique, nous poursuivons le développement de nouveaux supports de communication, notamment via la production de contenus vidéo destinés à être diffusés sur nos médias internes, afin d'élargir et de diversifier nos moyens de communication.



Site internet : www.espoir35.fr



Nos réseaux sociaux : Facebook, Twitter, LinkedIn et Youtube



Le journal de l'Association est diffusé 2 fois par an (Juin et Décembre)



Différents supports sont créés au quotidien

II/ F – Les Ressources Humaines

Effectif



73
professionnels

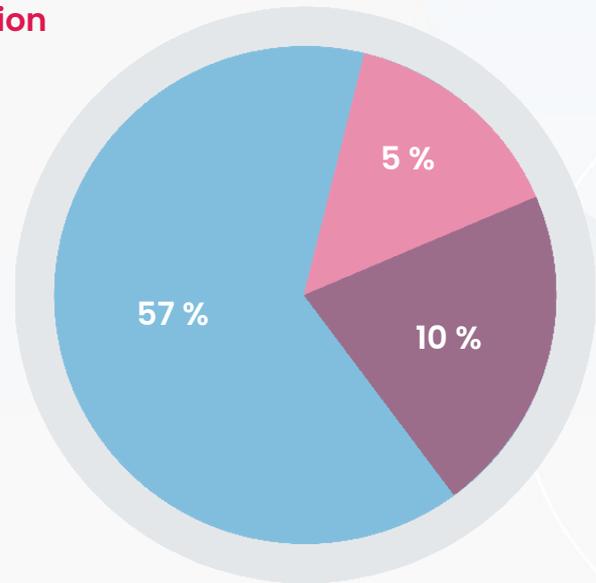
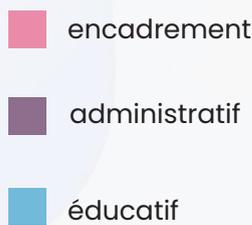


56
femmes

17
hommes

En moyenne, l'Équivalent Temps Plein (ETP) pour l'année 2024 s'élève à 69.31.

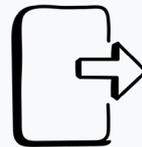
Répartition des métiers par groupe de fonction



Type de départs



6
pros recrutés



7
départs de pros

Au cours de l'année 2024, Espoir 35 a connu **7 départs de professionnels, comparativement aux 25 départs en 2022 et 12 départs en 2023.**

Parmi ces 7 départs, 5 ont été motivés par des démissions volontaires. Cette baisse du nombre de départs suggère une amélioration de la fidélisation du personnel au sein de l'Association.

CPOM (Siège, Foyer de Vie, SAVS, SAMSAH) :

- Taux d'absentéisme (à l'exclusion des formations) de **11,25 %***
- Taux de vacance de **5.89 %** équivalent temps plein (ETP). *

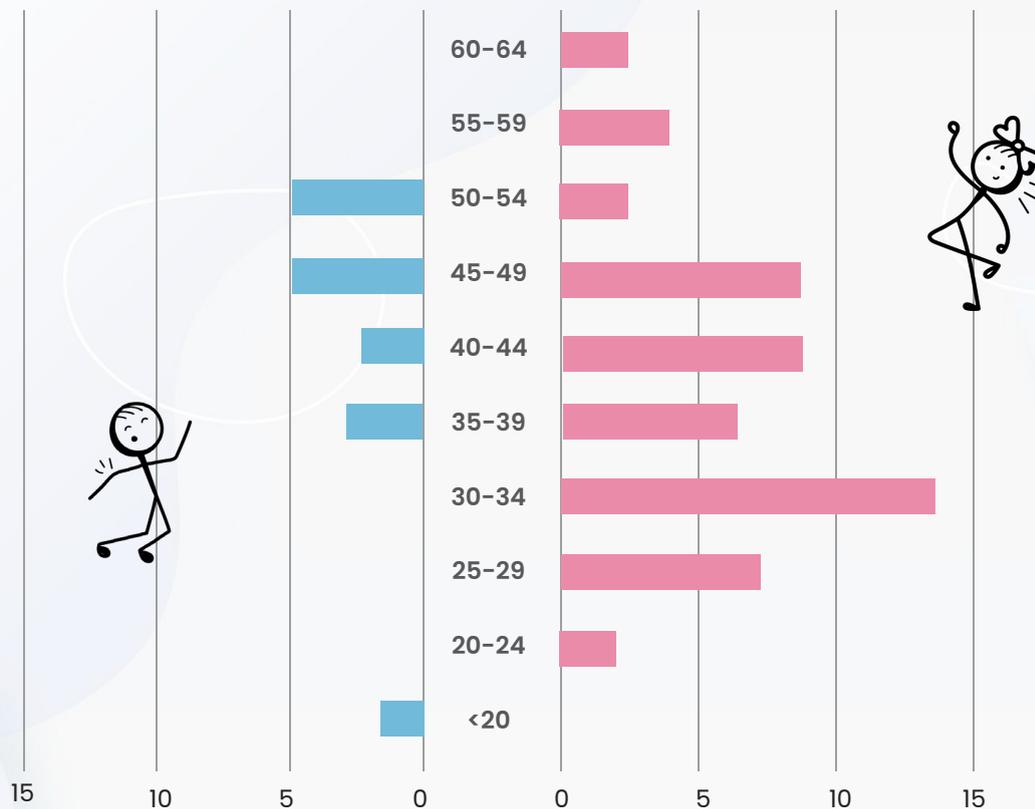
Tout établissements et services confonfus :

- Taux d'absentéisme pour accident de travail et maladie professionnelle de **0.99%**
- Taux d'absentéisme (à l'exclusion des formations) de **11,56 %***
- Taux de vacance de **3.26 %** équivalent temps plein (ETP). *

Ce taux est notamment influencé par les difficultés rencontrées dans le recrutement d'un médecin psychiatre, poste vacant actuellement.

* les éléments légendés en bleu avec une astérisque, constituent les indicateurs CPOM

Pyramide âges



La majorité des professionnels ont entre **30 et 40 ans** et sont **majoritairement des femmes**.

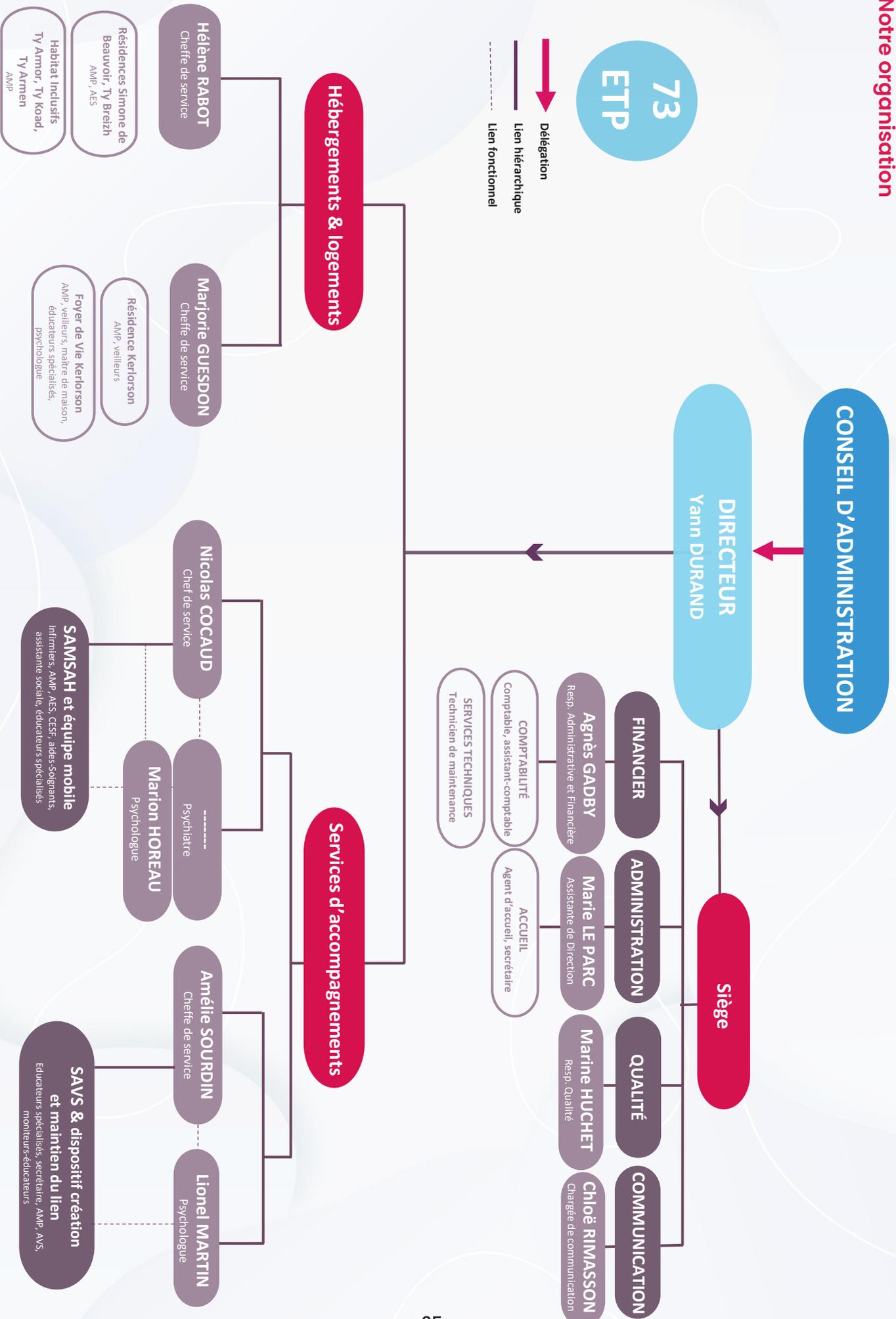
Formations

Le plan de formation s'articule principalement autour de formations collectives, prenant en compte les besoins spécifiques des métiers, les attendus du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) et les demandes individuelles des professionnels.

En 2024, des formations collectives ciblées ont été proposées pour répondre aux besoins particuliers du public accompagné, notamment sur les connaissances du handicap psychique, la réhabilitation psychosociale, la vie affective et sexuelle, les troubles neurodégénératifs, les conduites suicidaires et addictives, ainsi que la gestion de l'agressivité.

Deux infirmières ont débuté en 2024, une formation en Diplôme Universitaire « réhabilitation psychosociale » et « prise en charge des personnes souffrant d'addiction » avec pour perspective de devenir référentes en ces domaines de manière transverse au niveau associatif.

Notre organisation



II/G - Démarche qualité - Gestion des risques

La Responsable Qualité (0,50 ETP) est chargée de déployer la Démarche Qualité au sein de l'Association en mettant en place des outils qui favorisent l'amélioration continue de notre organisation et de nos pratiques professionnelles.

Ses missions sont également de garantir la conformité des pratiques aux exigences et réglementations en vigueur, de coordonner des actions de prévention des risques, de participer à la mise à jour du Projet Associatif ainsi que des projets d'Établissements et de Services, et de contribuer à la mise en œuvre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM).

Les travaux initiés en 2024

Démarche qualité :

- Mise à jour du Plan d'Action Continue de la Qualité (PACQ) ;
- Réalisation continue des Comités de Retours d'Expérience (quatre rencontres par an) ;
- Réponses aux Fiches d'événements indésirables, déclaration des Événements indésirables graves
- Réalisation annuelle des enquêtes de satisfaction auprès des personnes accompagnées, des aidants et des bénévoles, afin de recueillir leurs avis. L'enquête destinée aux partenaires est quant à elle réalisée tous les cinq ans ;
- Mise à jour du Plan Bleu associatif, incluant le Plan de Continuité d'Activité (PCA) et le Plan Canicule et présentation auprès de l'ensemble des professionnels ;
- Présentation détaillée aux membres de la cellule de crise, avec distribution des fiches de mission ;
- Présentation de la démarche d'évaluation HAS aux professionnels

Pilotage stratégique :

- Mise à jour annuelle des indicateurs du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) ;
- Coordination des comités de suivi et des comités de pilotage dans le cadre de la réécriture des projets de service du SAVS, du SAMSAH et du Foyer de Vie. Les Comités de Pilotage Qualité débiteront après la mise à jour des projets de service (début 2025) ;
- Coordination des comités d'écriture des Projets de Vie Sociale et Partagée des Habitats Inclusifs ;
- Mise en place des Journées de Co-construction (deux rencontres annuelles/2 en 2024) ;
- Création des Comités Ethiques (2 réunions par an/2 en 2024) ;
- Création du Comité de Pilotage Développement Durable (4 réunions par an).

Risques professionnels :

- Mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) ;
- Mise à jour du PAPRIACT (Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail).

Système d'information :

- Coordination du projet de changement de logiciel DUI (Dossier Usager Informatisé) dans le cadre du « Programme ESMS numérique ». Espoir 35 s'est associé en grappe avec 4 autres associations (Grappe DELTA BRETAGNE) :
- Choix du logiciel et mise en place du COPIL de suivi de déploiement ;
- Fin du déploiement prévue en avril 2025.
- Mise en conformité RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) :
- Suivi de la prestation externalisée d'un Délégué à la Protection des Données (DPO) et alimentation de la plateforme « Data Legal Drive » ;
- Mise en place de rencontres trimestrielles entre le DPO et les deux référents internes DPO, avec un bilan annuel ;
- Poursuite de la campagne de sensibilisation aux risques cyber auprès des professionnels (diffusion de mails de sensibilisation).

Les supports de formalisation des pratiques réalisés en 2024 :

Procédures associatives réalisées en 2024 :

- Intervention dans un appartement infesté de punaises de lit - version 3 ;
- Conditions d'accès à l'aide alimentaire ;
- Comité Ethique - version 2 ;
- Mise à disposition d'un salarié.

Notes de service réalisées en 2024 :

- Organisation des réunions de service - Foyer de Vie ;
- Modalités de changements horaires - Foyer de Vie ;
- Modalité de transmission d'un écrit professionnel à un partenaire.

Les chiffres clés de la démarche Qualité en 2024 :



*aucun évènement indésirable lié à des défauts de mise en œuvre de procédures, protocoles, conduites à tenir

Part. 3

ACTIVITÉ DES
établissements et
services

CPOM

Partie 3 : Activité des établissements & services

I/ Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)

file active en 2024



181

Bénéficiaires
SAVS
dont 35 en création
ou maintien du lien



69

femmes

112

hommes



47 ans

moyenne d'âge
de 23 à 71 ans

I/ A-Définition et objectifs

Le SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale) est agréé pour 120 places. Il propose un accompagnement social et médico-social à domicile à des personnes en situation de handicap psychique, ayant une notification MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). Le SAVS favorise le maintien ou la restauration des liens familiaux, sociaux ou professionnels, il intervient sur Rennes Métropole*.

LES OBJECTIFS

- Proposer à chaque personne un **accompagnement individualisé et de proximité**
- Encourager la plus grande **autonomie** possible
- Soutenir tout ou partie des **actes essentiels de la vie quotidienne**
- Veiller à la **qualité du cadre de vie**
- S'assurer de l'**accès aux droits**
- Favoriser la participation aux **activités collectives**
- Faciliter la **fluidité des parcours** et l'accès aux établissements et services par un passage de relais progressif
- Entretenir des **liens avec l'ensemble des partenaires** dans une mission de coordination

L'équipe du SAVS propose également de multiples activités collectives, des sorties à la journée, des séjours. Elle prend en compte les Aidants, les Familles, s'attache à reconnaître leur expertise. Elle leur apporte si besoin, écoute et soutien.

DES LIEUX D'INTERVENTION VARIÉS & ADAPTÉS

- À domicile et dans l'environnement de la personne
- Sur l'Antenne SAVS de Noyal-Châtillon-Sur-Seiche (2 rue Mathurin Méheut)
- À l'extérieur pour des accompagnements aux rendez-vous, démarches administratives...
- Au sein d'espaces relais (maison de quartier, centre social, établissements partenaires...
- Au SAVS à Rennes (2 Place Simone de Beauvoir) ponctuellement.

*Sur les Communautés suivantes : CA Rennes Métropole, CC Val d'Ille-Aubigné, CC du Pays de Chateaugiron, CC Liffré-Cormier Communauté, CC Vallons de Haute Bretagne Communauté nord-est, CC Bretagne Porte de Loire Communauté nord, CC Pays de la Roche aux Fées nord-ouest, CA Vitré Communauté Ouest.

En quelques chiffres

Les statistiques suivantes (en %) ont été réalisées sur le nombre de bénéficiaires SAVS présents au 31/12/2023



Mesures d'activités

Le SAVS est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h.

Flux



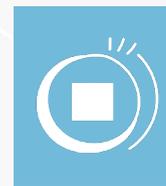
1.51

Ratio file d'attente



12

entrées



13

sorties



Santé



ont un suivi avec un médecin généraliste*



ont un suivi avec un médecin psychiatre*



ont un suivi pour une pathologie chronique (autre que les troubles psychiques)



bénéficient d'un passage Infirmier



possèdent des signes prématurés du vieillissement*



72%

ont une bonne observance de leur traitement



37%

sont accompagnés pour l'hygiène corporelle et les soins



8%

ont été accompagnés pour une hospitalisation en psychiatrie

34%

bénéficient de l'intervention d'une Auxiliaire de Vie une fois par semaine.



Vie quotidienne

Les Accompagnements

entretien du logement



alimentation



déplacements



emploi



hygiène corporelle et soins



démarches administratives



Vie sociale & activités pros

bénéficiaire de l'AAH



bénéficiaire d'une mesure de protection



pratiquent une activité sportive ou culturelle (en dehors du SAVS)*



pratiquent une activité sportive ou culturelle au sein du SAVS*



1/5

bénéficiaire sont dans une démarche d'insertion professionnelle.



598

rencontres organisées avec le bénéficiaire (en moyenne, hors psychologue et psychiatre)



148

appels reçus au secrétariat par mois (en moyenne)



15

Projets sportifs, culturels et de loisirs ont été proposés par l'ESMS*

620

Intervention d'AVS par semaine

* les éléments légendés en bleu avec une astérisque, constituent les indicateurs CPOM



participation au GOS*



réponses positives au PCPE*



Projets d'accompagnement personnalisés mis à jour *



Projets d'accompagnement personnalisés intègrent le volet santé*



Parcours de vie



78%

vivent à Rennes



66%

vivent dans leur propre logement



8%

ont un ou plusieurs enfants



69%

ont obtenu un diplôme

Indicateurs SERAFIN-PH

Les nomenclatures SERAFIN-PH décrivent les besoins et les prestations délivrées pour répondre à ces besoins (prestations directes) et les prestations utiles à la délivrance des prestations directes (prestations indirectes)

Prestations indirectes

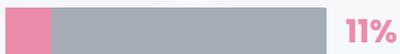
fonctionnement institutionnel



fonctionnement partenarial



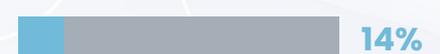
fonctions supports



préparation des équipes



transport des équipes

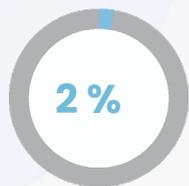


* les éléments légendés en bleu avec une astérisque, constituent les indicateurs CPOM

Prestations directes



actes individuels

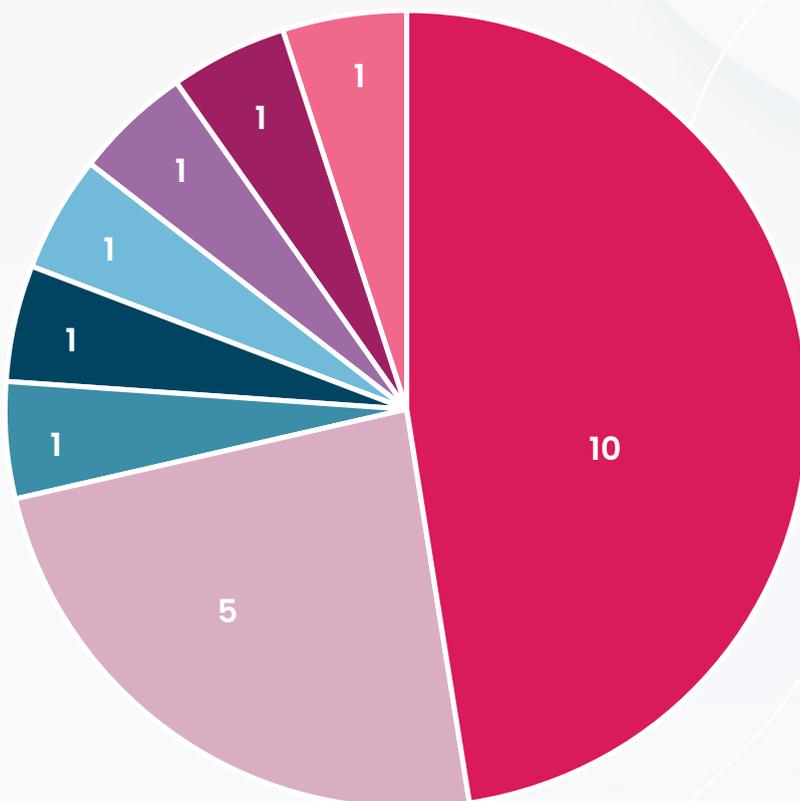


actes collectifs



Une équipe pluridisciplinaire (en nombre de professionnels)

- Cheffe de service
- Agent d'accueil
- Auxiliaire de Vie Sociale
- Moniteur éducateur
- Secrétaire
- Psychologue
- Educateurs spécialisés/CESF
- Aides-médico-psychologiques



Nombre d'ETP au 31/12/2024
20.24 ETP - 22 professionnels.

L'Association met à disposition du SAVS des fonctions supports dans les domaines Administratif et Logistique.



Taux de rotation du personnel*

* les éléments légendés en bleu avec une astérisque, constituent les indicateurs CPOM

L'ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE DU PSYCHOLOGUE

La création en août 2021 du poste de psychologue à temps plein au sein du SAVS a permis de :

- Proposer des suivis psychothérapeutiques aux bénéficiaires en demande et des rendez-vous ponctuels selon les difficultés traversées par chacun.
- D'apporter aux membres de l'équipe pluridisciplinaire un éclairage psychopathologique sur les situations favorisant ainsi une adaptation de l'accompagnement aux dynamiques psychiques en jeu.

De nombreux échanges informels ont lieu entre les membres de l'équipe pluridisciplinaire et le psychologue. Si ces échanges sont précieux, il était nécessaire de proposer des temps formalisés à vocation clinique, au cours desquels les référents d'une situation et le psychologue se donnent l'opportunité de l'analyser plus en profondeur.

Sur l'année 2024 :



II/ Le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)

II/ A-Définition et objectifs

Total
à Rennes et St-Malo

file active en 2024



104

Bénéficiaires



37

femmes

67

hommes



39 ans

moyenne d'âge
de 23 à 73 ans

Le SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés) est un des services proposés par Espoir 35 pour les personnes en situation de handicap psychique, ayant une notification MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). Le SAMSAH, **agrée pour 65 places**, intervient sur le territoire d'Ille-et-Vilaine.

Il propose un accompagnement médico-social personnalisé permettant la réalisation du projet de vie, coordonne et/ou dispense des prestations de soins, favorise le maintien ou la restauration des liens familiaux, sociaux ou professionnels.

LES OBJECTIFS

- Proposer à chaque personne un accompagnement individualisé et de proximité
- Apporter un soutien dans le suivi médical et paramédical
- Encourager la plus grande autonomie possible
- Soutenir tout ou partie des actes essentiels de la vie quotidienne
- S'assurer de l'accès aux droits
- Veiller à la qualité du cadre de vie
- Favoriser la participation aux activités collectives
- Faciliter la fluidité des parcours et l'accès aux établissements et services par un passage de relais progressif
- Entretenir les liens avec l'ensemble des partenaires dans une mission de coordination

L'équipe du SAMSAH propose également des activités collectives ainsi que des séjours de vacances pour favoriser l'intégration sociale. Elle s'attache à reconnaître la place des Aidants et leur expertise réelle. Elle leur apporte si besoin une aide et un soutien.

DES LIEUX D'INTERVENTION VARIÉS & ADAPTÉS

- À domicile et dans l'environnement de la personne
- Au SAMSAH à Noyal-Châtillon-Sur-Seiche (2 Rue Mathurin Méheut)
- Sur l'Antenne SAMSAH de Saint-Malo (14 Rue des Buttes)
- À l'extérieur pour des accompagnements aux rendez-vous, démarches administratives...
- Au sein d'espaces relais (maison de quartier, centre social, établissements partenaires...)

Le SAMSAH de Rennes en quelques chiffres

Les statistiques suivantes (en %) ont été réalisées sur le nombre de bénéficiaires présents au 31/12/2024



88

Bénéficiaires



29

femmes

59

hommes



40 ans

moyenne d'âge
de 23 à 73 ans



Mesures d'activités

Le SAMSAH est ouvert du lundi au samedi de 8h à 20h. Une astreinte permet de proposer une continuité de service 7j/7j, 24h/24h, 365j/an.

13

Interventions de la mission d'appui ou de l'équipe mobile sur le territoire



1.83

Ratio file d'attente



16

entrées



9

sorties



27

personnes sur liste d'attente



Santé

99%

bénéficient d'au moins une visite médicale annuelle*

97%

ont un suivi avec un médecin psychiatre*

23%

ont un suivi pour une pathologie chronique (autre que les troubles psychiques)

31%

bénéficient d'un passage infirmier



30

consultations bucco-dentaire réalisées dans l'année*

9%

présentent des signes prématurés du vieillissement*



82%

ont une bonne observance de leur traitement



8%

sont accompagnés pour les soins et l'hygiène corporelle



10%

ont été accompagnés pour une hospitalisation en psychiatrie

37%

bénéficient de l'intervention d'une Auxiliaire de Vie une fois par semaine



Vie quotidienne

Les Accompagnements réalisés

déplacements



coordination des soins (IDE, AS, AMP)



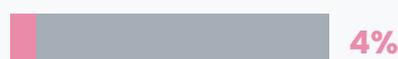
logement



démarches administratives



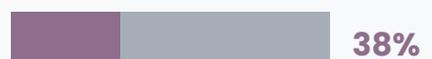
hygiène corporelle et soins



emploi



alimentation



Vie sociale & activités pros

bénéficient de l'AAH



bénéficient d'une mesure de protection



pratiquent une activité sportive ou culturelle (en dehors du SAMSAH)*



pratiquent une activité sportive ou culturelle au sein du SAMSAH*



1/10

bénéficiaires sont dans une démarche d'insertion professionnelle.



* les éléments légendés en bleu avec une astérisque, constituent les indicateurs CPOM



participation au GOS*



réponses positives au PCPE*



Projets d'accompagnement personnalisés mis à jour *



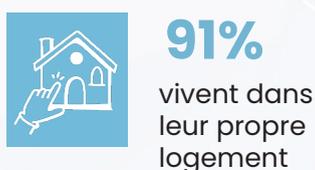
Projets d'accompagnement personnalisés intègrent le volet santé*



ont bénéficié d'au moins une action de prévention dans l'année*



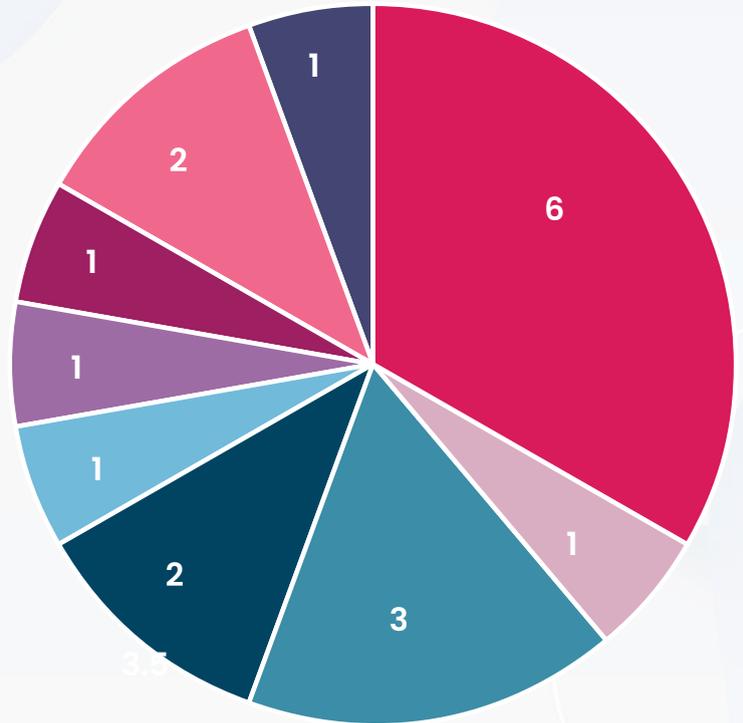
Parcours de vie



* les éléments légendés en bleu avec une astérisque, constituent les indicateurs CPOM

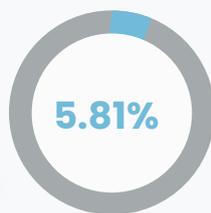
Une équipe pluridisciplinaire à Rennes et St-Malo (en nombre de professionnels)

- Chef de service
- Aides-médico-psychologiques
- Educateurs spécialisés
- Conseillère en économie sociale et familiale
- Psychologue
- Assistante sociale
- Aides-soignants
- Secrétaire
- Infirmiers



Nombre d'ETP au 31/12/2024
17.60 ETP - 18 professionnels

L'Association met à disposition du SAMSAH des fonctions supports dans les domaines Administratif et Logistique.



Taux de rotation du personnel sur les effectifs réels *

* les éléments légendés en bleu avec une astérisque, constituent les indicateurs CPOM

L'ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE DE LA PSYCHOLOGUE

La psychologue au sein du SAMSAH Rennes exerce ses missions selon trois axes :

- A destination directe des bénéficiaires du service, en proposant des **rendez-vous et des suivis psychothérapeutiques**.
- Au sein de l'équipe, en **articulant ses interventions à celles des autres professionnels du service**, dans le cadre d'une proposition d'accompagnement coordonnée.
- Auprès de l'équipe, **en apportant un éclairage psychopathologique sur les situations**, favorisant ainsi une adaptation permanente de l'accompagnement aux dynamiques psychiques en jeu.

325

Rendez-vous avec
le psychologue

40

bénéficiaires ont
eu un RDV avec le
psychologue

215

rencontres ont
eu lieu au sein du
service

110

rencontres ont eu
lieu à domicile

14

suivis psychologiques
réguliers

13

suivis psychologiques
temporaires

5

bilans
neuropsychologiques

Le SAMSAH de St-Malo en quelques chiffres

Les statistiques suivantes (en %) ont été réalisées sur le nombre de bénéficiaires présents au 31/12/2024



16

Bénéficiaires



8

femmes

8

hommes



38ans

moyenne d'âge
de 28 à 69 ans



Mesures d'activités

Le SAMSAH est ouvert du lundi au samedi de 8h à 20h. Une astreinte permet de proposer une continuité de service 7j/7j, 24h/24h, 365j/an.

Flux



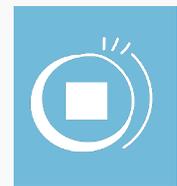
0.94

Ratio file d'attente



1

entrées



0

sorties



Santé

94%

bénéficient d'au moins une visite médicale annuelle*

88%

ont un suivi avec un médecin psychiatre*

33%

ont un suivi pour une pathologie chronique (autre que les troubles psychiques)

35%

bénéficient d'un passage infirmier



9

consultations bucco-dentaire réalisées dans l'année*

8%

présentent des signes prématurés du vieillissement*



75%

ont une bonne observance de leur traitement



12%

sont accompagnés pour les soins et l'hygiène corporelle



25%

ont été accompagnés pour une hospitalisation en psychiatrie

19%

bénéficient de l'intervention d'une Auxiliaire de Vie une fois par semaine



Vie quotidienne

Les Accompagnements réalisés

déplacements



coordination des soins (IDE, AS, AMP)



logement



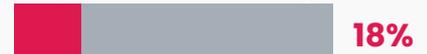
démarches administratives



hygiène corporelle et soins



emploi



alimentation

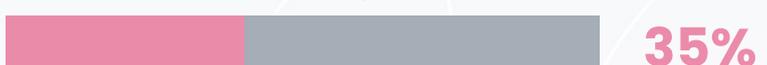


Vie sociale & activités pros

bénéficiaire de l'AAH



bénéficiaire d'une mesure de protection



pratiquent une activité sportive ou culturelle (en dehors du SAMSAH)*



pratiquent une activité sportive ou culturelle au sein du SAMSAH*



2/10

bénéficiaires sont dans une démarche d'insertion professionnelle.



* les éléments légendés en bleu avec une astérisque, constituent les indicateurs CPOM



4
bénéficiaires ont contacté l'astreinte «cadre»



46
appels sur l'astreinte «infirmiers» reçus



64
rencontres organisées chaque mois par bénéficiaire



60
absences ou annulations des bénéficiaires sur des RDV prévus (avec les pros.)



10
communications de coordination/mois avec les bénéficiaires



14
réunions de synthèse avec les partenaires sanitaires, sociaux et médico-sociaux du territoire.



15
personnes ont bénéficié d'au moins une action de prévention dans l'année*



participation au GOS*



réponses positives au PCPE*



Projets d'accompagnement personnalisés mis à jour *



Projets d'accompagnement personnalisés intègrent le volet santé*



ont bénéficié d'au moins une action de prévention dans l'année*

Parcours de vie



93%
vivent dans leur propre logement



11%
ont un ou plusieurs enfants



9%
ont obtenu un diplôme

* les éléments légendés en bleu avec une astérisque, constituent les indicateurs CPOM

L'ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE DE LA PSYCHOLOGUE

La psychologue au sein du SAMSAH St-Malo exerce ses missions selon trois axes :

- A destination directe des bénéficiaires du service, en proposant des **rendez-vous et des suivis psychothérapeutiques**.
- Au sein de l'équipe, en **articulant ses interventions à celles des autres professionnels du service**, dans le cadre d'une proposition d'accompagnement coordonnée.
- Au près de l'équipe, **en apportant un éclairage psychopathologique sur les situations**, favorisant ainsi une adaptation permanente de l'accompagnement aux dynamiques psychiques en jeu.

39

Rendez-vous avec le psychologue

10

bénéficiaires ont eu un RDV avec le psychologue

27

rencontres ont eu lieu au sein du service

12

rencontres ont eu lieu à domicile

3

suivis psychologiques réguliers

3

suivis psychologiques temporaires

1

bilans neuropsychologiques

III/ Le Foyer de Vie de Kerlorson (Noyal-Châtillon-Sur-Seiche)

III/A - Définition et objectifs



12

Résidents



4

femmes

8

hommes



44
ans

moyenne d'âge

De 32 à 59 ans

Le Foyer de Vie est un établissement destiné aux personnes en situation de handicap psychique dans l'incapacité de vivre seules. Ce dispositif offre la possibilité d'intégrer un logement privé dans un cadre de vie collectif. Le Foyer de Vie accueille des personnes de plus de 18 ans disposant d'une orientation MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) et bénéficiant de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) ou d'une pension d'invalidité, ainsi qu'une inaptitude au travail. La présence quotidienne des professionnels permet d'offrir un environnement sécurisant et d'assurer l'animation du collectif. Les Résidents bénéficient d'un accompagnement médical assuré par le CMP de St-Jacques-de-la-Lande.

LES OBJECTIFS

- Proposer un logement durable et sécurisé
- Favoriser la vie en collectivité, tout en préservant l'intimité, afin de restaurer le lien social
- Apprendre, développer ou maintenir la capacité à maîtriser l'ensemble des gestes de la vie quotidienne
- Garantir la mise en place d'actions préventives ou curatives dans le domaine de la santé
- Tisser des liens avec l'extérieur en favorisant la participation aux activités proposées par les Associations de proximité.

Les principaux objectifs d'Espoir 35 sont d'apporter à chacun une réponse personnalisée en matière de santé psychique et physiologique et d'accompagner les besoins psychologiques et sociaux.

L'équipe du Foyer de vie propose également de multiples activités collectives, des sorties à la journée, des séjours. Elle prend en compte les Aidants, les Familles, s'attache à reconnaître leur expertise. Elle leur apporte si besoin, écoute et soutien.

* chiffres au 31/12/2024

En quelques chiffres

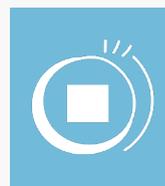
Les statistiques suivantes (en %) ont été réalisées sur le nombre de résidents présents au 31/12/2024



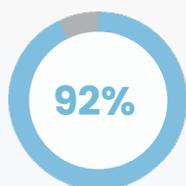
Flux



1
entrée



1
sortie

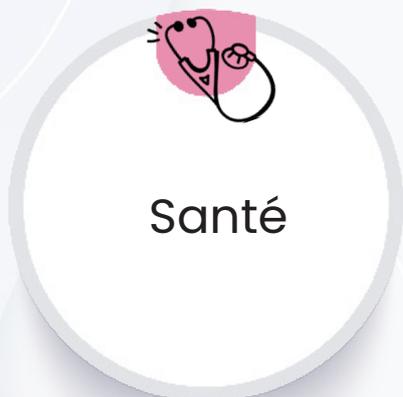


Taux d'occupation

4009

Journées réalisées

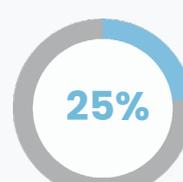
En 2024, il y a eu une sortie du Foyer de Vie vers un Foyer de Vie pour personnes vieillissantes, et une entrée de la Résidence Kerlorson vers le Foyer.



ont un suivi avec un médecin généraliste



ont un suivi avec un médecin psychiatre



ont un suivi pour une pathologie chronique secondaire



bénéficient d'un passage Infirmier



présentent des signes prématurés du vieillissement*



66%

ont plus de 5 traitements/jour (polymédication)



50%

ont un traitement à base de clozapine (nécessité de bilan NFS)

* les éléments légendés en bleu avec une astérisque, constituent les indicateurs CPOM

Les suivis

100%



ont eu au moins une consultation bucco-dentaire

75%



ont un suivi pédicure/podologue



16%

des résidents sont en demande d'un suivi psychologique régulier



ont un suivi ophtalmologue



ont un suivi nutritionniste

91%

33%

Côté Hospitalisations

12 hospitalisations
d'une durée de 188 jours.

9 hospitalisations
d'une durée de 128 jours
pour des soins psychiatriques



3 hospitalisations
d'une durée de 60 jours
pour des soins somatiques

Résidents hospitalisés au moins une fois au cours de l'année



* les éléments légendés en bleu avec une astérisque, constituent les indicateurs CPOM



Vie quotidienne

Les Accompagnements



des résidents sont accompagnés pour l'entretien du logement, du linge et l'hygiène corporelle



ont un suivi SSIAD pour des soins corporels



utilisent un service d'aide pour le déplacement



1/4

bénéficient d'une PCH Aide Humaine

Accompagnement spécifique psychologue



8 résidents ont bénéficié d'un entretien avec la psychologue



57 rendez-vous

La psychologue au sein du foyer de vie participe 2 fois par semaine aux transmissions d'équipe et 1 fois par semaine à la réunion d'équipe.

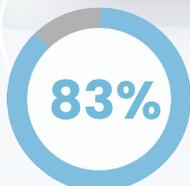


Vie sociale & activités pros

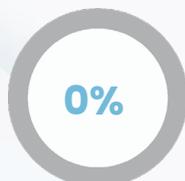
pratiquent une activité sportive ou culturelle à l'extérieur de l'ESMS



pratiquent une activité sportive ou culturelle au sein de l'ESMS



des Projets d'Accompagnement personnalisés ont été mis à jour et signés



participation au GOS*



réponses positives au PCPE* car pas de sollicitations



Projets d'accompagnement personnalisés intègrent le volet santé*

* les éléments légendés en bleu avec une astérisque, constituent les indicateurs CPOM



5 Projets sportifs, culturels et de loisirs ont été proposés par l'ESMS*



1 séjour de 4 jours et 3 nuits, réalisé du 5 au 9 juin 2024 à St-Gildas-De-Rhuys

Les actions de sensibilisation

Sensibilisation et informations
Mois sans tabac

Sensibilisation et informations
les Cancers Masculins (Movember)

Sensibilisation et informations
le cancer du sein (Octobre rose)



des résidents ont participé à au moins une action de prévention



Parcours de vie



1 / 12 personne a un enfant



des résidents sont issus du milieu hospitalier



des résidents sont issus d'un ESMS (foyer de vie/ d'hébergement)



58% ont obtenu un diplôme



1 personne sur 12 n'a pas de mesure de protection

perçoivent l'AAH



résidents sous curatelle renforcée



résidents sous curatelle simple



Commissions d'admissions



25

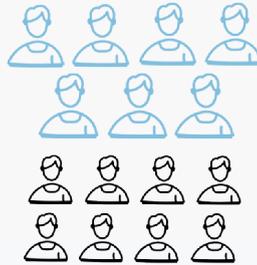
personnes sur listes
d'attente



2

Commissions
d'admissions

Notifications MDPH

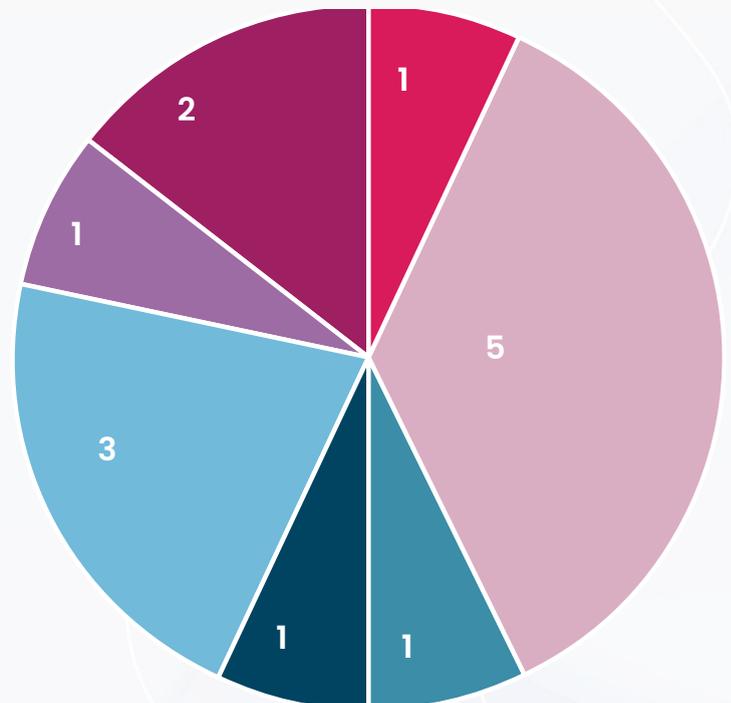


**3 personnes
sur 12**

bénéficient d'une
orientation FAM

Une équipe pluridisciplinaire présente 24h/24h

-  Cheffe de service
-  Aides-médico-psychologiques
-  Maître de maison
-  Psychologue
-  Educateurs spécialisés
-  Aide-soignant
-  Veilleurs de nuit



Nombre d'ETP au 31/12/2024
13.25 ETP - 14 professionnels

0%

Taux de rotation du personnel

Activités proposées

- Atelier écriture
- Atelier médiation artistique
- Séance de relaxation
- Sortie à la foire exposition de Rennes
- Sortie Cinéma
- Sortie Bowling
- Randonnée
- Piscine
- Sorties à la médiathèque
- Sorties au marché de Noyal Chatillon ^s/Seiche
- Sortie à la journée « Zoo de la BOURBANSAIS »
- Exposition au Couvent des Jacobins
- Sortie Tournois de basket 3x3
- Sortie au Lac de Tremelin
- Sortie Karting
- Visite du Musée Le poète Ferrailleur »
- Sortie Fête des lucioles à Bécherel
- Sortie à la journée à Cancale – Pointe du Grouin
- Sortie « Illumination de Noël » à Rochefort en Terre.
- Soirée de Noël
- Soirée du 1er de l'an
- Sortie au Planétarium
- Sortie à la journée à la GACILLY



Part. 4

ACTIVITÉ DES
établissements et
services

HORS CPOM

I/ Les Résidences Accueil

I/ A-Définition et objectifs

Le dispositif « Résidence Accueil » est l'une des réponses des politiques sociales en matière de logement qui s'est développée à partir de 2007 dans le cadre du plan «Logement d'Abord». Ce dispositif **offre la possibilité d'intégrer un logement privé dans un cadre semi-collectif**, dans une logique de logement durable et sans limitation de durée. Il s'adresse à des personnes en situation de handicap psychique avéré, en situation de précarité ou d'exclusion. La présence des professionnels permet d'offrir un environnement sécurisant, d'assurer l'animation et la régulation de la vie de la Résidence.

Afin de personnaliser la réalisation de leur projet de vie, il est préconisé aux locataires d'être accompagnés par un SAVS ou un SAMSAH.

LES OBJECTIFS

- Proposer un logement durable et sécurisé
- Favoriser la vie en semi-collectivité afin de restaurer le lien social tout en préservant l'intimité
- Apprendre, développer ou maintenir la capacité à maîtriser l'ensemble des gestes de la vie quotidienne
- Garantir la mise en place d'actions préventives ou curatives dans le domaine de la santé
- Tisser des liens avec l'extérieur en favorisant la participation aux activités proposées par les Associations de proximité.

L'équipe prend en compte les Aidants, les Familles, s'attache à reconnaître leur expertise. Elle leur apporte si besoin, écoute et soutien.

Simone de Beauvoir

Cette Résidence ouverte en 2009, compte 20 appartements, dont 8 regroupés place Simone de Beauvoir et 12 situés à proximité. La Résidence est encadrée par 3 Aides Médico-Psychologiques (AMP), présents de 9h00 à 17h00 la semaine et un samedi sur deux.

Kerlorson

La Résidence «Kerlorson» a ouvert ses portes en novembre 2020. Elle compte 24 appartements T1 avec terrasse. La Résidence est encadrée par 3 Aides-Médico-Psychologiques (AMP) du lundi au samedi de 9h00 à 18h00.

Ty Breizh

La Résidence «Ty Breizh» a ouvert ses portes en Juillet 2021. Elle dispose de 15 logements. La Résidence est encadrée par 2 Professionnels Aides Médico-Psychologiques (AMP), présents du lundi au vendredi de 9h30 à 17h00 et un samedi sur deux. Des visites quotidiennes d'infirmiers du CMP-CATTP-Hôpital de jour de Vitré sont également mises en place.

I/ B- La Résidence Accueil Kerlorson (Noyal-Chatillon s/Seiche)



24
locataires



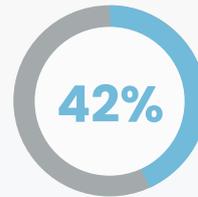
5
femmes
19
hommes



42
ans
moyenne d'âge
De 25 à 64 ans



58%
sont suivis par le
SAMSAH Espoir 35



42%
sont suivis par le
SAVS Espoir 35

ACTIVITÉS / SÉJOURS

Résidents ont participé régulièrement aux activités proposées.



86%

11 résidents/24

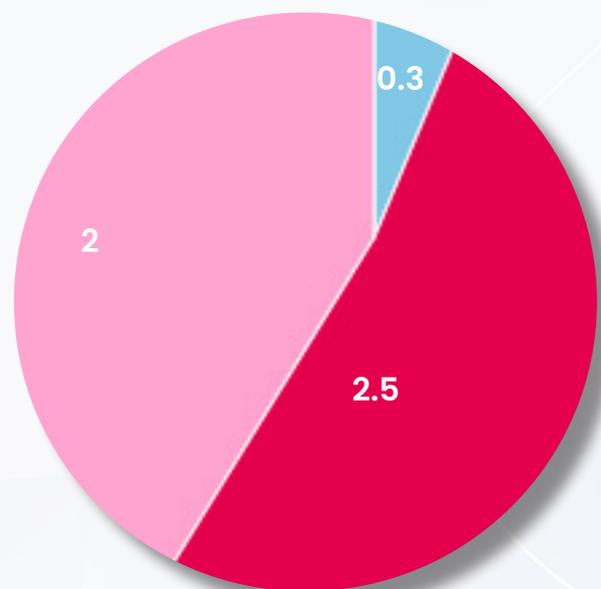
n'ont pas de mesure
de protection



- Séjour à Quiberon : 3 jours, 2 nuits

L'équipe professionnelle (en ETP)

- Cheffe de service
- Veilleurs de nuit (**non financés**)
- Aides-médico-psychologiques



Nombre d'ETP au 31/12/2024
4.8 ETP - 6 professionnels

NB : Du fait du classement ERP de la Résidence, l'encadrement de jour est réduit pour déployer une équipe de nuit, qui s'impose légalement, malgré le fait qu'elle n'ait pas d'existence nécessaire pour l'objet de l'activité.

I/ C- La Résidence Accueil Simone de Beauvoir (Rennes)



19
locataires
(1 départ- 2 arrivées)



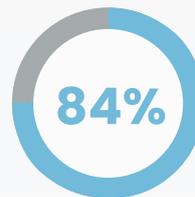
6
femmes
13
hommes



43
ans
moyenne d'âge



sont suivis par le
SAMSAH Espoir 35



sont suivis par le
SAVS Espoir 35

ACTIVITÉS / SEJOURS

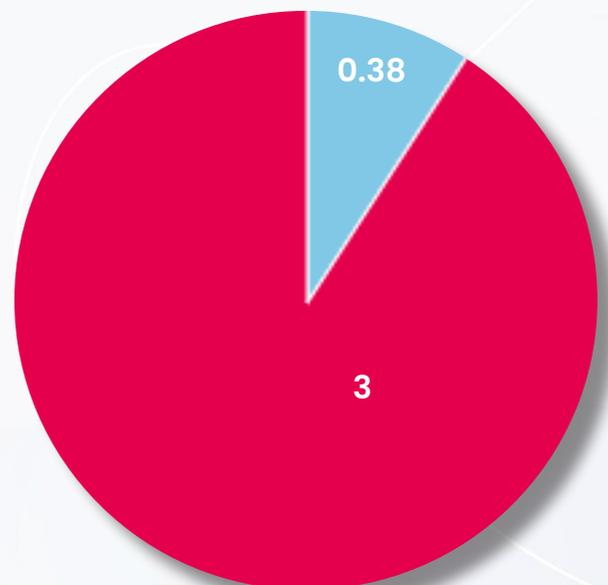
Résidents ont participé régulièrement aux activités proposées.



9 personnes sur 19
n'ont pas de mesure
de protection

L'équipe professionnelle (en ETP)

- Cheffe de service
- Aides-médico-psychologiques



Nombre d'ETP au 31/12/2024
3.38 ETP - 4 professionnels

I/ D - La Résidence Accueil Ty Breizh (Vitré)



16

locataires
(2 départs - 1 arrivée)



3

femmes

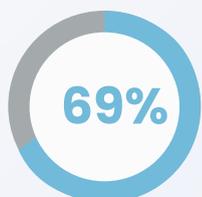
13

hommes

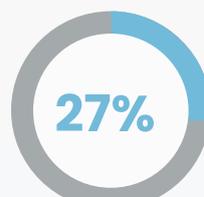


39
ans

moyenne d'âge



sont suivis par le
SAMSAH Espoir 35



sont suivis par le
SAVS de Vitré

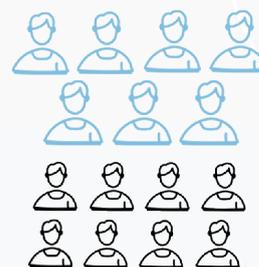
Tous les locataires de la Résidence ne sont pas accompagnés par un service d'accompagnement (Liste d'attente).

ACTIVITÉS / SEJOURS

Résidents ont participé régulièrement aux activités proposées.



- Ile de Bréhat : 2 jours et 1 nuit
6 participants

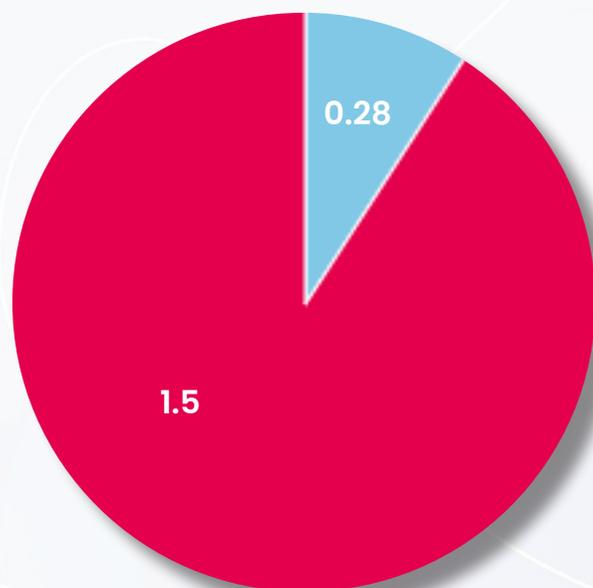


7 personnes sur 15
n'ont pas de mesure
de protection

L'équipe professionnelle (en ETP)

 Aides-médico-psychologiques

 Cheffe de service



Nombre d'ETP au 31/12/2024
1.78 ETP - 3 professionnels

II/ Les Habitats Inclusifs

II/ A-Définition et objectifs

Le dispositif « Habitat Inclusif » est un dispositif alternatif au « tout domicile » ou « tout collectif » initié par le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine en 2012. Ce mode d'habitat propose **une offre de logements adaptés situés dans le parc locatif social ou privé**. L'Habitat Inclusif est adossé à une offre de services permettant d'accompagner les Résidents dans leur logement afin de leur permettre d'y vivre de façon durable et agréable. Il s'adresse à des personnes en situation de handicap psychique ayant le projet et la capacité de vivre à domicile de manière autonome.

Les locataires bénéficient également d'un accompagnement médico-social assuré par un SAVS ou un SAMSAH, ainsi que du passage d'infirmiers.

LES OBJECTIFS

- Proposer un logement durable et sécurisé
- Favoriser la vie en semi-collectivité afin de restaurer le lien social tout en préservant l'intimité
- Apprendre, développer ou maintenir la capacité à maîtriser l'ensemble des gestes de la vie quotidienne
- Garantir la mise en place d'actions préventives ou curatives dans le domaine de la santé
- Tisser des liens avec l'extérieur en favorisant la participation aux activités proposées par les Associations de proximité.

L'Association prend en compte les Aidants, les Familles et s'attache à reconnaître leur expertise. Elle apporte si besoin, écoute et soutien.

Ty Armor

L'Habitat Inclusif « Ty Armor » propose 6 logements et des espaces collectifs au 1^{er} étage d'un immeuble construit en 2016. Ty Armor est encadré par un professionnel AMP à mi-temps.

Ty Koad

L'Habitat Inclusif « Ty Koad » a ouvert ses portes en 2023 et propose 6 logements et un espace collectif. Un professionnel AMP encadre l'habitat à mi-temps.

Ty Armen

L'Habitat Inclusif « Ty Armen » a ouvert ses portes en 2023 et propose 6 logements et un espace collectif. Un professionnel AMP encadre l'habitat à mi-temps.

II/B - L'habitat inclusif Ty Armor (Rennes)



6

locataires

(3 départs- 1 arrivée)



4

femmes

3

hommes



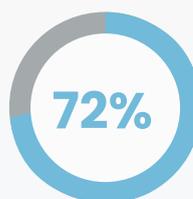
49
ans

moyenne d'âge



14%

sont suivis par le
SAMSAH Espoir 35



72%

sont suivis par un
SAVS

En habitat inclusif, l'accompagnement par un service est facultatif et ne s'impose pas.



3 personnes sur 6

n'ont pas de mesure
de protection

ACTIVITÉS / SÉJOURS

Résidents ont participé régulièrement
aux activités proposées.



66%

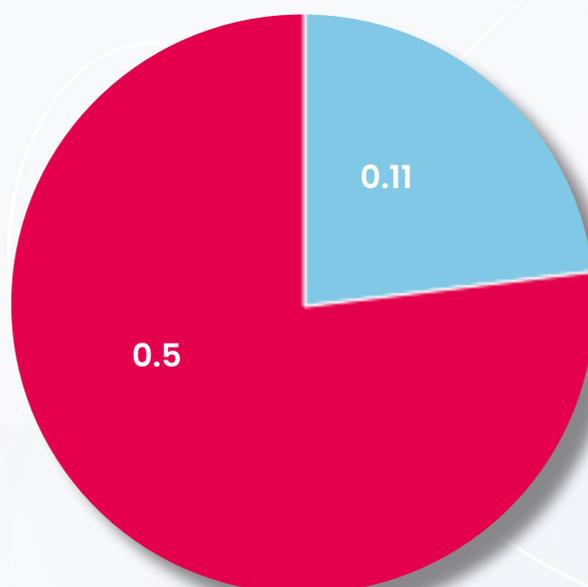
L'équipe professionnelle (en ETP)



Cheffe de service



Aides-médico-psychologiques



Nombre d'ETP au 31/12/2024
0.61 ETP - 2 professionnels

II/ C - L'habitat inclusif Ty Koad (La Bouëxière)



2
femmes

4
hommes



42
ans
moyenne d'âge



sont suivis par le
SAMSAH



sont suivis par le
SAVS

En habitat inclusif, l'accompagnement par un service est facultatif et ne s'impose pas.



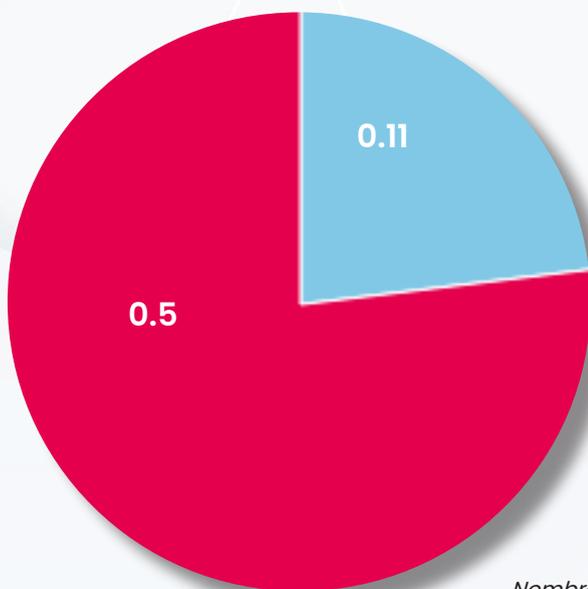
3 personnes sur 6
n'ont pas de mesure
de protection

ACTIVITÉS / SEJOURS

Résidents ont participé régulièrement aux activités proposées.



Résidents sont partis en vacances ensemble



L'équipe professionnelle (en ETP)

 Cheffe de service

 Aides-médico-psychologiques

Nombre d'ETP au 31/12/2024
0.61 ETP - 2 professionnels

II/ D - L'habitat inclusif Ty Armen (Saint-Malo)



6
locataires



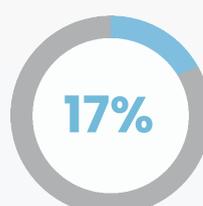
2
femmes
4
hommes



44
ans
moyenne d'âge



sont suivis par le
SAMSAH Espoir 35



sont suivis par un
SAVS

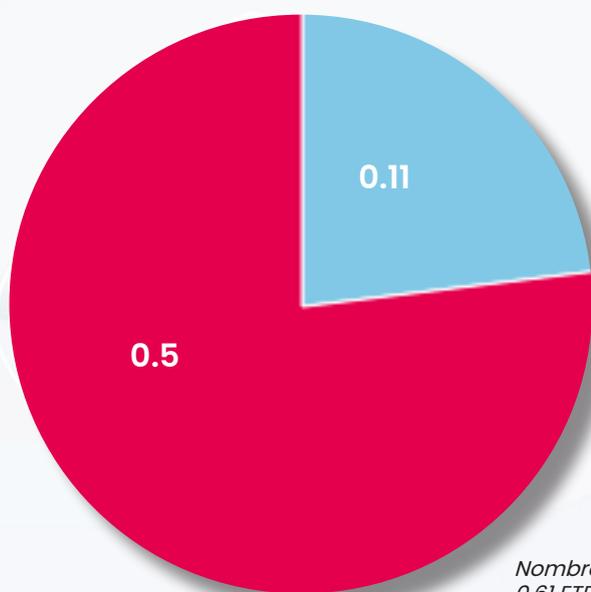
En habitat inclusif, l'accompagnement par un service est facultatif et ne s'impose pas.



2 personnes sur 6
n'ont pas de mesure
de protection

ACTIVITÉS / SEJOURS

Résidents ont participé régulièrement
aux activités proposées.



L'équipe professionnelle (en ETP)

- Cheffe de service
- Aides-médico-psychologiques

Nombre d'ETP au 31/12/2024
0.61 ETP - 2 professionnels

Part. 5

RAPPORT
financier

Partie 5 : Comptes annuels 2024

Faits marquants impactant l'exercice 2024 de façon transversale :

- Augmentation indiciaire des loyers des résidents
- Négociation des contrats d'énergie
- Négociation des contrats de téléphonie
- Achat de véhicules hybrides
- Mise en place du logiciel gestion du temps (Octime)
- Vacance du poste de psychiatre sur le SAMSAH

PERIMETRE CPOM : Foyer de vie, SAVS, SAMSAH et Siège

Le résultat comptable 2024 de l'ensemble des établissements du périmètre "CPOM" de l'Association Espoir 35 présente un résultat excédentaire de 355 872 € (293 952 € en 2023).

	FDV	SAVS	SAMSAH	SIEGE
GROUPE 1 - DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANT	84 714,58	55 619,70	43 159,60	40 157,64
GROUPE 2 - DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	626 598,91	989 626,15	873 798,76	508 443,79
GROUPE 3 - DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	235 682,53	415 684,18	378 928,43	155 976,67
TOTAL DES DEPENSES	946 996,02	1 460 930,03	1 295 886,79	704 578,10
GROUPE 1 - PRODUITS DE LA TARIFICATION	743 124,00	1 420 896,00	1 529 976,66	-
GROUPE 2 - AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	247 732,53	104 152,80	1 952,00	641 563,94
GROUPE 3 - PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	5 125,53	1 220,18	5 505,44	63 014,16
TOTAL DES PRODUITS	995 982,06	1 526 268,98	1 537 434,10	704 578,10
RESULTAT	48 986,04	65 338,95	241 547,31	-
	355 872,30			
	CPOM			

FOYER DE VIE KERLORSON

Le résultat comptable de l'exercice est excédentaire de 48 986 € pour 2024 (52 571 € sur 2023).

LIBELLE	REALISE 2023	BP EXECUTOIRE 2024	REALISE 2024	ECART REALISE 2024/2023	ECART BP 2024/ REALISE 2024
GROUPE 1 - DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANT	81 435,15	87 621,00	84 714,58	- 97,21	- 2 906,42
GROUPE 2 - DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	599 896,82	630 198,00	626 598,91	21 118,38	- 3 599,09
GROUPE 3 - DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	235 215,58	238 320,00	235 682,53	- 73 786,20	- 2 637,47
TOTAL DES DEPENSES	916 547,55	956 139,00	946 996,02	30 448,47	- 9 142,98
GROUPE 1 - PRODUITS DE LA TARIFICATION	691 340,04	743 126,00	743 124,00	- 54 618,82	- 2,00
GROUPE 2 - AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	254 636,22	213 013,00	247 732,53	- 658,94	34 719,53
GROUPE 3 - PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	23 141,93	-	5 125,53	- 65 404,39	5 125,53
TOTAL DES PRODUITS	969 118,19	956 139,00	995 982,06	26 863,87	39 843,06
RESULTAT COMPTABLE	52 570,64	-	48 986,04	- 3 584,60	48 986,04

Le groupe 1 des dépenses afférentes à l'exploitation demeure globalement stable par rapport à l'exercice 2023. Cette stabilité s'explique par un effet de compensation entre plusieurs postes. En effet, la renégociation à la baisse du contrat de téléphonie a permis de générer des économies significatives, venant absorber l'impact financier de la hausse des coûts liés à l'énergie ainsi qu'une augmentation des dépenses d'activités en lien avec le renforcement de l'accompagnement proposé aux usagers.

Les charges de personnel enregistrent une augmentation en 2024 par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique par l'absence de reconduction de l'économie réalisée en 2023 sur la taxe sur les salaires. En effet, un audit spécifique mené en 2023 avait permis de bénéficier d'un allègement exceptionnel d'environ 20 K€, en lien avec une optimisation sur le calcul de la taxe. Toutefois, suite aux préconisations du commissaire aux comptes, cette démarche n'a pas été reconduite en 2024, ce qui se traduit par un retour à un niveau de charge plus élevé sur ce poste.

Le groupe 3 des dépenses afférentes à la structure reste globalement stable en 2024, malgré plusieurs éléments de hausse.

D'une part, les loyers ont été revalorisés de 3 %, et l'impact de la revalorisation Ségur appliquée au personnel du siège a également généré un surcoût. Toutefois, ces hausses ont été compensées par une baisse des dépenses liées à l'entretien du matériel de transport et par une diminution des dotations aux amortissements, permettant ainsi de maîtriser globalement l'évolution des charges du groupe.

Les produits issus de la dotation globale du conseil départemental enregistrent une hausse (+ 52 K€) suite à une correction de la part du Conseil Départemental sur la répartition de la dotation entre les établissements sous CPOM.

Le taux d'occupation du foyer de vie s'élève à 90,32 % en 2024 (93,17 % en 2023).

Les contributions issues des résidents sont en baisse exceptionnellement en 2024 suite à une absence plus longue d'un résident dit « payant ». Il est proposé d'affecter le résultat 2024 du Foyer de vie de 48 986 € en réserve de compensation de charges d'amortissement pour assurer le renouvellement des immobilisations à venir.

SAVS

Le résultat comptable de l'exercice est excédentaire de 63 339 € pour 2024 (22 857 € sur 2023).

LIBELLE	REALISE 2023	BP EXECUTOIRE 2024	REALISE 2024	ECART REALISE 2024/2023	ECART BP 2024/ REALISE 2024
GRUPE 1 - DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANT	68 087,19	76 200,00	55 619,70	- 97,21	- 20 580,30
GRUPE 2 - DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	990 815,34	1 014 924,00	989 626,15	21 118,38	- 25 297,85
GRUPE 3 - DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	460 081,94	413 578,00	415 684,18	- 73 786,20	2 106,18
TOTAL DES DEPENSES	1 518 984,47	1 504 702,00	1 460 930,03	- 58 054,44	- 43 771,97
GRUPE 1 - PRODUITS DE LA TARIFICATION	1 422 614,00	1 420 898,00	1 420 896,00	- 54 618,82	- 2,00
GRUPE 2 - AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	99 467,29	96 036,00	104 152,80	- 658,94	8 116,80
GRUPE 3 - PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	19 760,66	-	1 220,18	- 65 404,39	1 220,18
TOTAL DES PRODUITS	1 541 841,95	1 516 934,00	1 526 268,98	- 15 572,97	9 334,98
RESULTAT COMPTABLE	22 857,48	12 232,00	65 338,95	42 481,47	53 106,95

Les dépenses afférentes à l'exploitation sont en baisse en 2024, principalement grâce à la renégociation des contrats d'énergie et de téléphonie, ayant permis de générer des économies significatives.

Par ailleurs, une réduction des dépenses liées aux activités est également observée. Celle-ci résulte non pas d'un choix de gestion, mais de l'obligation réglementaire imposée aux SAVS, qui ne sont pas autorisés à organiser directement des activités occupationnelles ou de loisirs.

Les dépenses de personnel demeurent globalement stables en 2024, malgré une diminution du nombre de postes vacants par rapport à l'exercice précédent (1,23 ETP en 2024 contre 2,48 ETP en 2023).

Cette baisse des vacances de postes aurait pu générer une hausse des charges, mais son impact est neutralisé par une diminution de la provision pour congés payés. En effet, cette dernière avait été significativement augmentée en 2023 en lien avec l'attribution exceptionnelle de congés supplémentaires.

Les charges du groupe 3 apparaissent en baisse en 2024, mais cette évolution est en réalité liée à un effet ponctuel constaté en 2023. Le SAVS avait perçu un Crédit Non Reconductible (CNR) l'année précédente, lequel avait été affecté en fonds dédié et comptabilisé en charge. Cette écriture exceptionnelle ne se retrouve pas en 2024, ce qui explique la baisse apparente. On observe d'ailleurs une variation équivalente en produits, sur la ligne relative à la dotation globale.

Aussi, il est à noter que les loyers ont été revalorisés de 3 %, ce qui vient alourdir les charges de structure, indépendamment de l'effet du CNR.

Il est proposé d'affecter le résultat 2024 du SAVS de 65 339 € en réserve de compensation de charges d'amortissement pour le renouvellement futur des véhicules.

SAMSAH

Le résultat comptable de l'exercice est excédentaire de 241 547 € pour 2024 (218 524 € sur 2023).

LIBELLE	REALISE 2023	BP EXECUTOIRE 2024	REALISE 2024	ECART REALISE 2024/2023	ECART BP 2024/ REALISE 2024
GRUPE 1 - DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANT	49 260,63	56 050,00	43 159,60	- 97,21	- 12 890,40
GRUPE 2 - DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	923 696,86	1 048 927,00	873 798,76	21 118,38	- 175 128,24
GRUPE 3 - DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	363 541,50	385 764,00	378 928,43	- 73 786,20	- 6 835,57
TOTAL DES DEPENSES	1 336 498,99	1 490 741,00	1 295 886,79	- 40 612,20	- 194 854,21
GRUPE 1 - PRODUITS DE LA TARIFICATION	1 548 015,33	1 525 100,66	1 529 976,66	- 54 618,82	4 876,00
GRUPE 2 - AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	1 625,00	-	1 952,00	- 658,94	1 952,00
GRUPE 3 - PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	5 382,98	5 380,00	5 505,44	- 65 404,39	125,44
TOTAL DES PRODUITS	1 555 023,31	1 530 480,66	1 537 434,10	- 17 589,21	6 953,44
RESULTAT COMPTABLE	218 524,32	39 739,66	241 547,31	23 022,99	201 807,65

Les dépenses afférentes à l'exploitation sont en diminution en 2024, sous l'effet de plusieurs leviers d'optimisation.

Tout d'abord, la renégociation du contrat de téléphonie a permis de réaliser des économies sur ce poste. Par ailleurs, une réduction des dépenses liées aux activités est constatée. Comme pour le SAVS, cette baisse est liée à l'obligation réglementaire imposée aux établissements, qui ne sont pas habilités à organiser directement des activités occupationnelles ou de loisirs.

Enfin, l'acquisition de véhicules hybrides a contribué à réduire les dépenses de carburant, consolidant ainsi la tendance globale à la baisse des charges d'exploitation.

La baisse des charges de personnel en 2024 s'explique par la vacance en année pleine du poste de psychiatre.

La vacance de poste de psychiatre explique essentiellement l'excédent dégagé sur cette structure.

Il est proposé d'affecter le résultat 2024 du SAVS de 241 547 € en réserve d'investissement à hauteur de 143 000 € permettant de renforcer le Fonds de Roulement d'Investissement et en réserve de compensation de charges d'amortissement pour le solde de 98 547,31 € pour financer les investissements futurs.

SIEGE

Le montant total des dépenses des frais de siège en 2024 est de 704 578 € (662 242 € en 2023).

Le montant total des frais de siège à répartir sur l'ensemble des établissements de l'Association pour l'exercice 2024 s'élève à 639 243 € (629 994 € en 2023).

La répartition des frais de siège a été appliquée sur les établissements d'après la notification du budget exécutoire du siège par le Conseil département, à savoir :

- SAVS 39,40 % (251 862 €)
- Foyer de vie 18,50 % (118 260 €)
- SAMSAH 40,00 % (255 697 €)

LIBELLE	REALISE 2023	BP EXECUTOIRE 2024	REALISE 2024	ECART REALISE 2024/2023	ECART BP 2024/ REALISE 2024
GROUPE 1 - DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANT	44 650,98	50 414,00	40 157,64	- 97,21	- 10 256,36
GROUPE 2 - DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	482 900,14	500 311,00	508 443,79	21 118,38	8 132,79
GROUPE 3 - DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	134 690,49	131 446,00	155 976,67	- 73 786,20	24 530,67
TOTAL DES DEPENSES	662 241,61	682 171,00	704 578,10	42 336,49	22 407,10
GROUPE 1 - PRODUITS DE LA TARIFICATION	-	-	-	54 618,82	-
GROUPE 2 - AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	630 858,54	649 661,00	641 563,94	- 658,94	- 8 097,06
GROUPE 3 - PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	31 383,07	32 510,00	63 014,16	- 65 404,39	30 504,16
TOTAL DES PRODUITS	662 241,61	682 171,00	704 578,10	42 336,49	22 407,10
RESULTAT COMPTABLE	-	-	-	-	-

PERIMETRE HABITAT INCLUSIF : Ty Armor, Ty Koad, Ty Armen

Le résultat comptable 2024 de l'ensemble des établissements du périmètre "Habitat inclusif" de l'Association Espoir 35 présente un résultat 2024 excédentaire de 10 309 €, grâce à la partie «Gestion locative» du budget.

Cependant, l'année 2024 met en évidence une insuffisance de financement de 16 852 € sur l'aide à la Vie Partagée (AVP) attribuée par le Conseil départemental de l'ensemble du périmètre des habitas inclusifs. Un déficit qui a dû être absorbé par les loyers versés par les locataires. Cette situation est problématique, car ces fonds ne sont pas censés financer les charges du projet. Leur vocation première est de couvrir les dépenses liées à l'hébergement et non de pallier des insuffisances budgétaires (dépenses liées à l'hébergement : impayés, remises en état, vacance de logement entre deux locataires...).

	TY ARMOR	TY KOAD	TY ARMEN
GROUPE 1 - DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANT	1 588,22	7 361,60	9 967,48
GROUPE 2 - DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	27 463,23	27 946,57	30 311,90
GROUPE 3 - DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	30 573,09	26 960,01	24 619,26
TOTAL DES DEPENSES	59 624,54	62 268,18	64 898,64
GROUPE 1 - PRODUITS DE LA TARIFICATION	28 800,00	28 800,00	27 000,00
GROUPE 2 - AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	40 986,52	36 278,73	38 235,60
GROUPE 3 - PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	-	-	-
TOTAL DES PRODUITS	69 786,52	65 078,73	65 235,60
RESULTAT	10 161,98	2 810,55	336,96
		13 309,49	HI

TY ARMOR

Le résultat comptable de l'exercice est excédentaire de 10 162 € pour 2024 (21 156 € sur 2023), grâce à la partie «Gestion locative» du budget.

Taux d'occupation à 90% en 2024 (96% en 2023).

LIBELLE	REALISE 2023	BP EXECUTOIRE 2024	REALISE 2024	ECART REALISE 2024/2023	ECART BP 2024/ REALISE 2024
GROUPE 1 - DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANT	2 645,62	3 300,00	1 588,22	- 97,21	- 1 711,78
GROUPE 2 - DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	18 393,80	34 400,00	27 463,23	21 118,38	- 6 936,77
GROUPE 3 - DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	29 682,32	36 970,84	30 573,09	- 73 786,20	- 6 397,75
TOTAL DES DEPENSES	50 721,74	74 670,84	59 624,54	8 902,80	- 15 046,30
GROUPE 1 - PRODUITS DE LA TARIFICATION	28 800,00	28 800,00	28 800,00	- 54 618,82	-
GROUPE 2 - AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	43 078,14	45 870,84	40 986,52	- 658,94	- 4 884,32
GROUPE 3 - PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	-	-	-	- 65 404,39	-
TOTAL DES PRODUITS	71 878,14	74 670,84	69 786,52	- 2 091,62	- 4 884,32
RESULTAT COMPTABLE	21 156,40	-	10 161,98	- 10 994,42	10 161,98

Au même titre que l'année dernière, l'évaluation budgétaire incertaine des charges locatives de 758 € par mois constatées à 87.50 € par mois permet de générer ce résultat excédentaire.

Les dépenses afférentes au personnel ont retrouvé l'équilibre en 2024 suite à la sortie des effectifs de la professionnelle en arrêt maladie.

Il est proposé d'affecter le résultat 2024 de l'habitat inclusif Ty Armor de 10 162 € en réserve de compensation de charges d'amortissement pour assurer le renouvellement des immobilisations à venir.

TY KOAD

Pour sa première année pleine d'exercice comptable (ouverture en février 2023), le résultat comptable de l'exercice 2024 est excédentaire de 2 811 € (-3 606 € en 2023), grâce à la partie «Gestion locative» du budget.

Taux d'occupation à 93 % en 2024 (en 2023 en mois d'ouverture 82,30 %).

LIBELLE	REALISE 2023	BP EXECUTOIRE 2024	REALISE 2024	ECART REALISE 2024/2023	ECART BP 2024/ REALISE 2024
GROUPE 1 - DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANT	6 322,80	3 710,00	7 361,60	- 97,21	3 651,60
GROUPE 2 - DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	28 335,04	31 800,00	27 946,57	21 118,38	- 3 853,43
GROUPE 3 - DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	23 903,36	31 048,06	26 960,01	- 73 786,20	- 4 088,05
TOTAL DES DEPENSES	58 561,20	66 558,06	62 268,18	3 706,98	- 4 289,88
GROUPE 1 - PRODUITS DE LA TARIFICATION	27 200,00	28 800,00	28 800,00	- 54 618,82	-
GROUPE 2 - AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	27 755,15	37 758,06	36 278,73	- 658,94	- 1 479,33
GROUPE 3 - PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	-	-	-	- 65 404,39	-
TOTAL DES PRODUITS	54 955,15	66 558,06	65 078,73	10 123,58	- 1 479,33
RESULTAT COMPTABLE	- 3 606,05	-	2 810,55	6 416,60	2 810,55

Les charges 2023 couvraient dix mois d'activité contre une année pleine en 2024 ce qui explique leurs variations.

Cela étant, on constate que l'ensemble des charges de 2024 ont été couvertes, traduisant un équilibre budgétaire satisfaisant sur une période complète d'exploitation.

Par ailleurs, il est à noter que le Conseil départemental a accepté, à notre demande, de ne pas ajuster l'AVP (Aide à la Vie Partagée) sur le nombre de mois de présence des locataires, ce qui a permis de sécuriser le financement et d'assurer une meilleure lisibilité financière sur l'année.

Il est proposé d'inscrire en report le résultat excédentaire 2024 de l'habitat inclusif Ty Koad de 2 811 €, pour combler une partie du déficit antérieur.

TY ARMEN

Pour sa première année pleine d'exercice comptable (ouverture en juillet 2023), le résultat comptable de l'exercice est excédentaire de 337 € (12 643 € en 2023), grâce à la partie «Gestion locative» du budget.

Le taux d'occupation à 100% en 2024 (en 2023 en mois d'ouverture 84,54 %).

LIBELLE	REALISE 2023	BP EXECUTOIRE 2024	REALISE 2024	ECART REALISE 2024/2023	ECART BP 2024/ REALISE 2024
GROUPE 1 - DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANT	5 222,86	4 580,00	9 967,48	- 97,21	5 387,48
GROUPE 2 - DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	14 223,89	28 370,24	30 311,90	21 118,38	1 941,66
GROUPE 3 - DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	14 867,67	33 977,00	24 619,26	- 73 786,20	- 9 357,74
TOTAL DES DEPENSES	34 314,42	66 927,24	64 898,64	30 584,22	- 2 028,60
GROUPE 1 - PRODUITS DE LA TARIFICATION	31 253,00	28 800,00	27 000,00	- 54 618,82	- 1 800,00
GROUPE 2 - AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	15 704,15	38 127,24	38 235,60	- 658,94	108,36
GROUPE 3 - PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	-	-	-	- 65 404,39	-
TOTAL DES PRODUITS	46 957,15	66 927,24	65 235,60	18 278,45	- 1 691,64
RESULTAT COMPTABLE	12 642,73	-	336,96	- 12 305,77	336,96

Les charges 2023 couvraient 6 mois d'activité contre une année pleine en 2024 ce qui explique leurs variations.

Cela étant, on constate que l'ensemble des charges de 2024 ont été couvertes, traduisant un équilibre budgétaire satisfaisant sur une période complète d'exploitation.

L'année 2024 constitue la dernière année de financement de Ty Armen par l'ARS, conformément aux dispositions prévues dans la convention initiale. À compter de 2025, le financement sera assuré par le Conseil départemental, via le versement de l'AVP (Aide à la Vie Partagée).

Il est proposé d'affecter le résultat 2024 de l'habitat inclusif Ty Armen de 337 € en réserve de compensation.

PERIMETRE RESIDENCE D'ACCUEIL : Simone de Beauvoir, Ty Breizh, Kerlorson

Le résultat comptable 2024 de l'ensemble des établissements du périmètre "Résidence d'accueil" de l'Association Espoir 35 présente un résultat déficitaire de 18 779 €.

	SDB	TY BREIZH	RA KERLORSON
GROUPE 1 - DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANT	23 033,00	24 884,25	30 775,07
GROUPE 2 - DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	133 270,69	75 989,44	221 652,80
GROUPE 3 - DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	95 325,02	71 192,57	151 667,44
TOTAL DES DEPENSES	251 628,71	172 066,26	404 095,31
GROUPE 1 - PRODUITS DE LA TARIFICATION	-	-	-
GROUPE 2 - AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	252 281,84	194 544,65	354 012,64
GROUPE 3 - PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	-	-	8 172,25
TOTAL DES PRODUITS	252 281,84	194 544,65	362 184,89
RESULTAT	653,13	22 478,39	- 41 910,42
		-18 778,90	RESIDENCES

SIMONE DE BEAUVOIR

Le résultat comptable de l'exercice est excédentaire de 653 € pour 2024 (9 999 € sur 2023).

Taux d'occupation à 87 % en 2023 (97 % en 2022)

LIBELLE	REALISE 2023	BP EXECUTOIRE 2024	REALISE 2024	ECART REALISE 2024/2023	ECART BP 2024/ REALISE 2024
GROUPE 1 - DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANT	28 890,79	29 530,00	23 033,00	- 97,21	- 6 497,00
GROUPE 2 - DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	138 738,07	142 600,00	133 270,69	21 118,38	- 9 329,31
GROUPE 3 - DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	80 443,42	92 640,00	95 325,02	- 73 786,20	2 685,02
TOTAL DES DEPENSES	248 072,28	264 770,00	251 628,71	3 556,43	- 13 141,29
GROUPE 1 - PRODUITS DE LA TARIFICATION	-	-	-	54 618,82	-
GROUPE 2 - AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	254 391,62	255 457,05	252 281,84	- 658,94	- 3 175,21
GROUPE 3 - PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	3 680,00	-	-	65 404,39	-
TOTAL DES PRODUITS	258 071,62	255 457,05	252 281,84	- 5 789,78	- 3 175,21
RESULTAT COMPTABLE	9 999,34	- 9 312,95	653,13	- 9 346,21	9 966,08

Les travaux initialement prévus de rénovation de certains logements, et qui devaient être financés sur l'excédent 2023 comme indiqué dans le précédent exercice, ont finalement pu être réalisés à hauteur de 8 500 € sans mobiliser la réserve.

Cela a été rendu possible grâce à l'économie réalisée sur le contrat d'énergie, suite à sa renégociation, ainsi qu'à l'absence de remplacement d'une professionnelle en arrêt maladie, qui a généré une économie temporaire sur les charges de personnel.

Ainsi, ces travaux ont pu être intégralement couverts par les économies réalisées en cours d'exercice, ce qui permet à la structure de clore l'exercice 2024 avec un résultat à l'équilibre, légèrement excédentaire de 653 €.

Il est proposé d'affecter le résultat 2024 de résidence d'accueil Simone de Beauvoir de 653 € en réserve de compensation.

TY BREIZH

Le résultat comptable de l'exercice est excédentaire de 22 478€ pour 2024 (22 953 € sur 2023).

Taux d'occupation à 93 % en 2024 (99 % en 2023)

LIBELLE	REALISE 2023	BP EXECUTOIRE 2024	REALISE 2024	ECART REALISE 2024/2023	ECART BP 2024/ REALISE 2024
GRUPE 1 - DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANT	25 375,83	27 400,00	24 884,25	- 97,21	- 2 515,75
GRUPE 2 - DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	92 672,38	96 087,00	75 989,44	21 118,38	- 20 097,56
GRUPE 3 - DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	57 320,06	77 646,80	71 192,57	- 73 786,20	- 6 454,23
TOTAL DES DEPENSES	175 368,27	201 133,80	172 066,26	- 3 302,01	- 29 067,54
GRUPE 1 - PRODUITS DE LA TARIFICATION	-	-	-	54 618,82	-
GRUPE 2 - AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	198 321,50	201 133,80	194 544,65	- 658,94	- 6 589,15
GRUPE 3 - PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	-	-	-	65 404,39	-
TOTAL DES PRODUITS	198 321,50	201 133,80	194 544,65	- 3 776,85	- 6 589,15
RESULTAT COMPTABLE	22 953,23	-	22 478,39	- 474,84	22 478,39

L'exercice 2024 intègre une augmentation de la redevance annuelle de 9 200 €, liée à l'évolution contractuelle de la redevance du bail à construction.

Cependant, cette hausse a été compensée par l'absence des charges exceptionnelles enregistrées en 2023, notamment celles liées au départ du chef de service en début d'année dernière, comprenant une indemnité de rupture conventionnelle et le paiement des congés payés restants.

Ainsi, l'impact global sur le niveau des charges de fonctionnement reste maîtrisé et équilibré.

Il est proposé d'affecter le résultat 2024 de résidence d'accueil Ty Breizh de 22 478 € en réserve de compensation afin d'anticiper l'augmentation progressive de la redevance liée au bail à construction prévue dans les années à venir.

KERLORSON

Le résultat comptable de l'exercice est déficitaire de 41 910 € pour 2024 (11 978 € sur 2023)

Taux d'occupation à 100 % en 2024 (100 % en 2023)

LIBELLE	REALISE 2023	BP EXECUTOIRE 2024	REALISE 2024	ECART REALISE 2024/2023	ECART BP 2024/ REALISE 2024
GRUPE 1 - DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANT	24 051,27	25 350,00	30 775,07	- 97,21	5 425,07
GRUPE 2 - DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	223 984,65	173 680,92	221 652,80	21 118,38	47 971,88
GRUPE 3 - DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	152 763,31	154 767,00	151 667,44	- 73 786,20	- 3 099,56
TOTAL DES DEPENSES	400 799,23	353 797,92	404 095,31	3 296,08	50 297,39
GRUPE 1 - PRODUITS DE LA TARIFICATION	-	-	-	54 618,82	-
GRUPE 2 - AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	380 631,00	353 797,92	354 012,64	- 658,94	214,72
GRUPE 3 - PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	8 189,92	-	8 172,25	- 65 404,39	8 172,25
TOTAL DES PRODUITS	388 820,92	353 797,92	362 184,89	- 26 636,03	8 386,97
RESULTAT COMPTABLE	- 11 978,31	-	41 910,42	- 29 932,11	- 41 910,42

La configuration des locaux sur le village de Kerlorson impose le classement de la résidence en ERP, ce qui amène l'Association à avoir recours au gardiennage. **Ce classement en ERP implique un surcoût de près de 9000 € en charge de personnel.**

Cette année, contrairement à l'année dernière, il a été décidé de ne pas avoir recours à l'attribution d'une subvention par l'Association Espoir 35 développement permettant d'atténuer le déficit.

Il est proposé d'inscrire en report le résultat déficitaire de la résidence d'accueil Kerlorson de 41 910 €.

ENSEMBLE DES PERIMETRES : Association globale

Le résultat comptable 2024 de l'ensemble des établissements de l'Association Espoir 35 présente un résultat excédentaire de 352 981 € (347 824 € sur 2023).

	VA	FDV	SAVS	SAMSAH	SIEGE	SDB	TY BREIZH	RA KERLORSON	TY ARMOR	TY KOAD	TY ARMEN	TOTAL
GROUPE 1 - DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANT	202,42	84 714,58	55 619,70	43 159,60	40 157,64	23 033,00	24 884,25	30 775,07	1 588,22	7 361,60	9 967,48	321 463,56
GROUPE 2 - DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	-	626 598,91	989 626,15	873 798,76	508 443,79	133 270,69	75 989,44	221 652,80	27 463,23	27 946,57	30 311,90	3 515 102,24
GROUPE 3 - DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	-	235 682,53	415 684,18	378 928,43	155 976,67	95 825,02	71 192,57	151 667,44	30 573,09	26 960,01	24 619,26	1 586 609,20
TOTAL DES DEPENSES	202,42	946 996,02	1 460 930,03	1 295 886,79	704 578,10	251 628,71	172 066,26	404 095,31	59 624,54	62 268,18	64 898,64	5 423 175,00
GROUPE 1 - PRODUITS DE LA TARIFICATION	-	743 124,00	1 420 896,00	1 529 976,66	-	-	-	-	28 800,00	28 800,00	27 000,00	3 778 596,66
GROUPE 2 - AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	-	247 732,53	104 152,80	1 952,00	641 563,94	252 281,84	194 544,65	354 012,64	40 986,52	36 278,73	38 235,60	1 911 741,25
GROUPE 3 - PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	2 781,00	5 125,53	1 220,18	5 505,44	63 014,16	-	-	8 172,25	-	-	-	85 818,56
TOTAL DES PRODUITS	2 781,00	995 982,06	1 526 268,98	1 537 434,10	704 578,10	252 281,84	194 544,65	362 184,89	69 786,52	65 078,73	65 235,60	5 776 156,47
RESULTAT	2 578,58	48 986,04	65 338,95	241 547,31	-	653,13	22 478,39	- 41 910,42	10 161,98	2 810,55	336,96	352 981,47
	2 578,58		355 872,30				-18 778,90			13 309,49		352 981,47
	ASSOCIATIF		CPOM				RESIDENCES			HI		

Part. 6

PROJET
de résolutions

PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

Monsieur Le Président soumet au vote l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 4 juin 2024 aux membres présents.

DEUXIEME RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES - QUITUS AUX ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture

- du rapport moral et financier du Conseil d'Administration,
- du rapport général du Commissaire aux comptes

approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

TROISIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

(Cf Annexes page 75)

QUATRIEME RESOLUTION : CONVENTIONS

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial présenté par le Commissaire aux Comptes sur les conventions, déclare approuver et ratifier expressément ces conventions intervenues au sein de l'Association telles qu'elles sont listées dans le rapport du Commissaire aux Comptes.

CINQUIEME RESOLUTION : CONVENTIONS

L'assemblée générale prenant acte de l'expiration du mandat du commissaire aux comptes : société INITIA, 20 rue Jules Vallès à Rennes, au 31/12/2023, décide de renouveler leur mandat pour 6 exercices, soit jusqu'à la clôture des comptes annuels au 31/12/2029

SIXIEME RESOLUTION : COTISATION 2026

L'Assemblée Générale décide de maintenir la cotisation annuelle pour 2026 à 27 €.

SEPTIÈME RÉOLUTION : RENOUELEMENT DU TIERS SORTANT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée générale constate que les mandats d'administrateurs de Mesdames C. DURFORT et M.L LE GUEN ainsi que Monsieur H.LORET arrivent à échéance.

Souhaitent renouveler leur mandat :

- Catherine DURFORT,
- Hervé LORET,
- Marie-Luce LE GUEN.

Quatre nouveaux candidats souhaitent postuler au mandat d'Administrateur :

- Jean -Yves BECHU,
- Anne Marie DREANO,
- Sébastien GUERET,
- Edith HARZIC.

Anne-Marie DREANO siègera au titre de l'UNAFAM.

Mme Andrée BOIZARD, Mme Isabelle VEILLEROBE, M. Jean-Yves BLANDEL et M. Hervé FAUVEL ont exprimé le souhait de mettre fin à leur mandat.

La fonction d'administrateur des Administrateurs élus ce jour expirera le jour de l'Assemblée Générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes clos de l'année 2027 et qui se tiendra au cours des six mois suivants.

ANNEXES

DÉTAIL DE LA PROPOSITION DE L'AFFECTATION DE RÉSULTAT 2024 DE L'ENSEMBLE DES STRUCTURES DE L'ASSOCIATION ESPOIR 35 :

	FDV	SAVS	SAMSAH	SDB	TY ARMOR	TY BREIZH	RA KERLORSON	TY KOAD	TY ARMEN	VIE ASSO	TOTAL
Résultat comptable 2024	48 986,04	65 338,95	241 547,31	653,13	10 161,98	22 478,39	- 41 910,42	2 810,55	336,96	2 578,58	352 981,47
Résultat à affecter	48 986,04	65 338,95	241 547,31	653,13	10 161,98	22 478,39	- 41 910,42	2 810,55	336,96	2 578,58	352 981,47
Réserve d'investissement			143 000,00								143 000,00
Réserve de compensation				653,13		22 478,39			336,96	2 578,58	26 047,06
Réserve de compensation de charges d'amortissement	48 986,04	65 338,95	98 547,31		10 161,98						223 034,28
Report à nouveau							- 41 910,42	2 810,55			- 39 099,87
Total décision affectation définitiv	48 986,04	65 338,95	241 547,31	653,13	10 161,98	22 478,39	- 41 910,42	2 810,55	336,96	2 578,58	352 981,47

LEXIQUE

AAH : Allocation Adulte Handicapé

ACT : Appartement de Coordination Thérapeutique

ARS : Agence Régionale de Santé

AVP : Aide à la Vie Partagée

CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

CHGR : Centre Hospitalier Guillaume Regnier

CLIC : Centres Locaux d'Information et de Coordination

CORRSI : Centre Opérationnel de Réception et de Régulation des Signaux

CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

CREX : Comité de Retour d'EXperience

DDETS : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

DUERP : Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

DUI : Dossier de l'Usager Informatisé

GOS : Groupe Opérationnel de Synthèse

GEM : Groupe d'Entraide Mutuelle

GCSMS : Groupement de Coopération Sociale ou Médico-Sociale

IDE : Infirmier Diplômé d'Etat

LADAPT : Ligue pour l'Adaptation du Diminué Physique du Travail

MAIA : Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie

MDPH : Maison Départementale pour les Personnes en situation de Handicap

MDU : Maison des Usagers

PCPE: Pôles de Compétences et de Prestations Externalisées

PTSM : Projet Territorial de Santé Mentale.

Réseau GRAAL : Groupe de Recherches et d'Actions des Associations Locales

SSIAD : Services de Soins Infirmiers à Domicile

SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Sociale pour Adultes Handicapés

SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

SIAO : Services Intégrés de l'Accueil et de l'Orientation

UNAFAM : Union Nationale de Familles et Amis de personnes Malades et/ou handicapées psychiques.

URIOPSS : Union Régionale Interfédérale des Oeuvres et organismes Privés non lucratifs Sanitaires et Sociaux



Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes.



Remerciements

Au Conseil Départemental,

À l'Agence Régionale de Santé,

À la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités pour leur précieuse contribution au financement du fonctionnement de nos Etablissements et des Services

Aux bailleurs sociaux : NEOTOA, Aiguillon Construction, Espacil, La Rance pour leur accompagnement dans la réalisation de nos projets immobiliers

Au CHGR, pour son soutien indispensable à notre action

À tous les Bénévoles actifs pour leur engagement

Aux Professionnels de l'Association en les assurant de notre soutien dans l'exercice de leurs missions auprès de nos Bénéficiaires

À l'ensemble de l'équipe de Direction

À tous les Administrateurs pour leur participation active à nos réflexions et à nos travaux

À tous les Bénéficiaires, à leurs familles, à leurs proches aidants pour leur confiance.



Espoir 35

Services, Logement, Activités

**2 RUE MATHURIN MEHEUT
35230 NOYAL-CHATILLON-SUR-SEICHE**

02 57 87 29 04 - contact@espoir35.fr
www.espoir35.fr